



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA MARTINIQUE

## ENJEUX

Décembre 2018



## SOMMAIRE

<b>ENJEUX TRANSVERSAUX.....</b>	<b>1</b>
Enjeu A Développer la connaissance et renforcer la sensibilisation à l'environnement.....	1
Enjeu B Optimiser la gouvernance et la coordination des politiques .....	6
Enjeu C Mieux faire respecter la réglementation.....	9
<b>ENJEUX THÉMATIQUES.....</b>	<b>12</b>
Enjeu n°1 Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique .....	12
Enjeu n°2 Améliorer l'aménagement-ménagement du territoire martiniquais .....	19
Enjeu n°3 Favoriser l'évolution des mobilités .....	24
Enjeu n°4 Améliorer la qualité de l'environnement pour une meilleure qualité de vie.....	29
Enjeu n°5 Renforcer la préservation des espaces naturels .....	35
Enjeu n°6 Mieux valoriser les ressources de la Martinique dans une perspective de croissance verte.	42

# ENJEUX TRANSVERSAUX

## ENJEU A

### DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE ET RENFORCER LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

#### INTRODUCTION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Sensibiliser la population martiniquaise à l'environnement et ses fonctionnalités est un enjeu pour la préservation des milieux et la qualité de vie sur l'île. La connaissance de l'état de l'environnement et de son évolution est un préalable essentiel à cet objectif de sensibilisation et à toute décision dans le cadre des politiques territoriales. Il est en effet impossible de prendre en compte les enjeux environnementaux sans une solide connaissance initiale de cet environnement. Par exemple, l'ONERC fait de la connaissance scientifique et de la sensibilisation des piliers pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation ayant pour but de réduire la vulnérabilité de l'île face au changement climatique.

#### ▪ Objectifs-cadres sensibilisation

Objectifs fixés	Actions et engagements actuels en Martinique
<p><b>1992</b> - Sommet de la Terre à Rio, définition des <b>Agendas 21</b></p> <p><b>1996</b> - Rédaction de la <b>Charte de la concertation</b> par le MEDDEM</p> <p><b>1998</b> - Convention d'Aarhus sur <b>l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement</b></p> <p><b>1999</b> - Loi LOADDT visant une démocratie plus participative pour les Pays</p> <p><b>2002 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sommet de Johannesburg, renforcement et élargissement du <b>principe de gouvernance</b></li> <li>- <b>Loi SRU, concertation pour les SCoT et les PLU</b></li> <li>- Loi relative à la <b>démocratie de proximité</b></li> </ul> <p><b>2010 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grenelle 2 : <b>principe de « Gouvernance à 5 »</b> intégrant État, collectivités territoriales, syndicats salariés, entreprises et associations.</li> <li>- <b>Stratégie Nationale de Développement Durable</b> (favoriser la concertation et médiation)</li> </ul>	<p><b>Axe 4 de la charte du Parc Naturel Régional de Martinique</b>, « Renforcer la performance du Parc », engage le PNRM dans la formation, l'animation et l'information du public et la mise en place d'actions de sensibilisation portant sur les richesses du patrimoine culturel et naturel du territoire.</p> <p><b>Contrat de rivière du Galion (CAP Nord)</b> : outil de sensibilisation ayant pour objectifs d'assurer la pérennité de la quantité et qualité d'eau et de préserver et restaurer les milieux aquatiques du Galion.</p> <p><b>Actions de sensibilisation à la collecte sélective</b> et plans de prévention des déchets menés par les 3 EPCI</p> <p><b>Opération de sensibilisation aux risques majeurs</b> menée par la Collectivité Territoriale de Martinique en partenariat avec les collectivités locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information de la population à propos des risques qui peuvent la toucher en la familiarisant à la « culture du risque »</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration progressive du « volet concertation » dans les appels d'offres publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux gestes adaptés en cas d'avènement d'un risque.</li> </ul> <p>Cette opération débutée en juillet 2016 s'étale sur 3 ans en partenariat avec la CTM et 5 villes-tests : Fond-Saint-Denis, Le Prêcheur, Fort-de-France, Le Vauclin et Le François.</p> <p>Actions de <b>sensibilisation et information dans les écoles</b> portant sur <b>différentes thématiques</b> : santé (ex : prévention et connaissance de l'épidémie de Chikungunya) ; protection de l'environnement (ex : sorties scolaires pour la sensibilisation à la protection du littoral)</p> <p>Des <b>associations</b> présentes sur le territoire martiniquais comme le Carouge, Carbet des Sciences, Mon école, MA Baleine ou encore l'APNE proposent des programmes et actions de sensibilisation aux enfants et adultes sur divers thèmes.</p>
--	--

■ **Objectifs-cadre pour la recherche et connaissance**

<b>Objectifs fixés</b>	<b>Actions et engagements actuels en Martinique</b>
<p><b>2010 – Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020</b> : l'orientation stratégique E « Développer, partager et valoriser les connaissances » vise à développer la recherche pluridisciplinaire pour renforcer les connaissances sur la biodiversité et à mobiliser au mieux les réseaux d'observation et observatoires de la biodiversité. Trois objectifs allant dans le sens du renforcement des connaissances sont ainsi fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances ;</li> <li>- Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances ;</li> <li>- Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations.</li> </ul>	<p><b>Axe 1 « Préserver et valoriser ensemble la nature en Martinique » de la charte 2012-2024 du PNRM</b> : cette orientation vise à poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques afin de préserver les milieux naturels et les espèces sensibles sur l'île.</p> <p><b>Orientation fondamentale 4 du SDAGE 2016-2021 de Martinique « Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements »</b> : cette orientation vise à développer la connaissance des milieux aquatiques pour développer des pratiques innovantes et/ou plus durables et agir sur les comportements. L'orientation 1 contient aussi un engagement en faveur de l'acquisition de connaissances sur l'état de la ressource en eau et des prélèvements.</p> <p>Présence de <b>différents observatoires permettant d'améliorer la connaissance environnementale sur l'île</b> : sur l'énergie et</p>

**2015**<sup>1</sup> – les **SDAGE** élaborés après 2015 pour la période **2016-2021** devront, entre autres, favoriser l'amélioration de la connaissance sur les sources d'émissions de polluants des eaux.

**2016** – **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** : elle a pour but (entre autres) de valoriser la connaissance et les données issues d'études d'impact. Elle reconnaît les atlas du paysage, et instaure l'Agence Française pour la Biodiversité (opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) dont l'une des missions est l'expertise et le développement des connaissances.

**2016** – **Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable**, organisée autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) :

- Encourage la mise en œuvre de comités régionaux de la transition écologique réunissant **les parties prenantes**, en liaison avec les Conseils régionaux et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.
- Ces lieux d'échanges, d'analyse, d'évaluation visent à favoriser **l'émergence d'une culture commune de tous les acteurs** et par conséquent les changements de comportements indispensables à la mise en œuvre de la transition écologique vers un développement durable.
- La stratégie nationale de transition écologique vers un développement a vocation à être utilisée par les partenaires locaux et **tout particulièrement les collectivités locales, aux rôles renforcés par la nouvelle organisation du territoire.**

les gaz à effet de serre (OMEGA), la qualité de l'air (Madininair), la biodiversité et les milieux (OMB.) ou encore l'eau (ODE)...

<sup>1</sup> Note technique du 11 juin 2015 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2016-2021

## ENJEUX POUR L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

### ▪ Multiplier les études dans tous les domaines

La connaissance passe par la réalisation d'études concernant tous les domaines (milieux naturels terrestres et marins, sols, eau, air, ressources, paysages...) Elle doit couvrir non seulement la question des espèces, pour ce qui concerne les milieux, mais aussi des relations entre espèces tant cela est important pour évaluer l'impact des activités humaines. Les données doivent d'ailleurs inclure des informations sur le milieu humain, aussi bien dans ses aspects sociaux qu'économiques. Les études doivent ainsi permettre d'améliorer les connaissances techniques et scientifiques sur les domaines liés à l'environnement et la conséquence de la dégradation de l'environnement sur les activités et le développement de la Martinique.

### ▪ Mieux mutualiser les données entre organismes

La diversité et la multitude des données permettant d'apprécier la qualité de l'environnement sont telles qu'aucun acteur ne dispose de leur ensemble. Il s'agit donc non seulement de renforcer la connaissance, mais aussi de la rendre plus accessible d'organisme à organisme.

### ▪ Sensibiliser de façon accrue les décideurs et la population

L'amélioration de la connaissance doit être accompagnée d'efforts accrus en termes de formation et de sensibilisation. Formation des acteurs du territoire et notamment des décideurs politiques qui doivent disposer d'éléments d'aide à la décision aisément compréhensibles et manipulables ; sensibilisation de la population chez qui une prise de conscience est déterminante dans bien des domaines : ressources (notamment énergétiques), urbanisme, risques, eau, déchets...

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Eau** : Développer la connaissance, la prise de conscience, la ressource étant plus fragile que cela est en général perçu par les habitants (dépendance Sud-Nord, pertes en ligne, tensions prévisibles sur le moyen et long terme...)
- **Biodiversité et milieux naturels** :
  - Améliorer les connaissances sur le milieu terrestre, notamment partie Nord : parties sommitales (Pelée et Pitons du Carbet), forêts...
  - Améliorer les connaissances sur le milieu marin, notamment ses évolutions face aux dégradations (récifs), au changement climatique, à la présence d'espèces invasives (poissons-lions...)
  - Améliorer les connaissances et sensibiliser sur les interfaces milieux marins/milieux terrestres (ex : problèmes de turbidité liés au ruissellement sur les zones agricoles, problèmes des déchets sauvages en ravines impactant à terme le milieu marin...)
  - Améliorer les connaissances et sensibiliser à propos de la nature ordinaire en milieux anthropisés (espaces habités ou récréatifs les plus fréquentés) et pas seulement sur les hot spots.
- **Risques** :
  - Renforcer la sensibilisation des acteurs du territoire et de la population dans tous les domaines du risque (inondation, mouvements de terrain, submersion côtière...)
  - Améliorer la culture du risque dans l'aménagement : penser un urbanisme adapté, anticiper sur les aménagements rétrocôtiers à l'image des actions engagées par Le Prêcheur

- **Changement climatique** : Améliorer la connaissance sur l'impact érosion, ses conséquences sur le milieu marin, son influence sur la prolifération d'espèces invasives, son impact potentiel sur la ressource en eau...

### **SPATIALISATION DES ENJEUX/ORIENTATIONS ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI**

L'amélioration de la connaissance et la sensibilisation concernent de façon égale l'ensemble de la Martinique.

### **LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX DU TERRITOIRE**

Tous les enjeux thématiques sont concernés par le besoin d'amélioration des connaissances et de meilleure sensibilisation des acteurs et du public.

## ENJEU B

# OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES

### INTRODUCTION ET OBJECTIFS GENERAUX

Les problématiques environnementales concernent de nombreux domaines et croisent de fait les compétences de multiples acteurs : communes, EPCI, PNRM, Collectivité Territoriale de Martinique, État, établissements publics divers.

Chaque acteur mène des actions qui vont dans le sens des grandes orientations politiques et réglementaires nationales, mais avec parfois une insuffisance de coordination d'organisme à organisme.

Pour viser plus d'efficacité et de cohérence, il donc est nécessaire d'établir une meilleure interaction entre acteurs. Cela est d'autant plus important que la gouvernance et les institutions doivent constituer des piliers pour la mise en œuvre de la protection environnementale et d'actions d'adaptation au changement climatique.

<b>Objectifs fixés</b>	<b>Actions et engagements actuels en Martinique</b>
<p><b>1998 - Convention d'Aarhus :</b> La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par trente-neuf États, est un accord international visant la « démocratie environnementale ». Ses trois grands objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'information environnementale délivrée par les autorités publiques, vis-à-vis des principales données environnementales ;</li> <li>- Favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques) ;</li> <li>- Étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.</li> </ul> <p><b>2009-2010 – Loi Grenelle :</b> elle institue la « gouvernance à 5 » dans différentes</p>	<p>La Collectivité Territoriale de Martinique développe un axe « « collectivité exemplaire » dans le cadre de sa stratégie de développement durable, visant notamment à produire un effet d'entraînement positif dans les politiques publiques locales.</p> <p>Les agendas 21 des diverses collectivités (les 3 communautés d'agglomération, plusieurs villes, dont Fort-de-France, Saint-Joseph, Sainte-Anne, Le Lamentin, Le Lorrain etc.) se fixent des objectifs de participation et de gouvernance partagée.</p> <p>Les PADD des documents d'urbanisme et notamment des 3 SCoT impliquent des échanges avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées concernées par ces documents de planification.</p> <p>La charte du PNR de Martinique « s'appuie sur une gouvernance originale et exemplaire pour mettre en œuvre un projet de développement du territoire partagé et librement consenti entre les collectivités</p>

<p>démarches publiques (en aménagement notamment) en associant l'ensemble des parties prenantes c'est-à-dire l'État, les collectivités territoriales, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises et les associations</p>	<p>territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'État. »</p>
<p><b>2014 – Loi MAPTAM</b> : vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités.</p>	
<p><b>2015 – Loi NOTRe</b> : la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a pour premier objectif de simplifier l'organisation des collectivités territoriales et leurs différentes compétences.</p>	

## ENJEUX

### ▪ Une meilleure lisibilité et coordination des politiques publiques

Dans le but de parvenir à une meilleure efficacité des politiques publiques, il est important de faire en sorte que les acteurs se connaissent mieux entre eux et puissent alors mieux travailler/agir ensemble dans une plus grande cohérence des actions.

#### ▪ Des interactions facilitées entre politiques-acteurs

Cette question est prégnante dans les domaines croisant les compétences de plusieurs acteurs : déchets, énergie, eau... Les acteurs locaux peuvent être source d'expertise d'usage qu'il est important de prendre en compte dans les projets. Le secteur public et les différents acteurs d'un même domaine doivent donc pouvoir communiquer et agir ensemble afin de mettre en place des actions cohérentes répondant réellement aux problématiques de la Martinique.

#### ▪ Le déblocage de verrous quand une politique dépend de mesures à mettre en œuvre dans d'autres domaines

Dans de nombreux domaines, le travail multipartenarial est essentiel pour pouvoir tenir les objectifs. Par exemple, les objectifs de densification et moindre mitage ne pourront réellement se mettre en œuvre sans une réflexion sur l'indivision, facteur de friches urbaines. Or la compétence de l'aménagement revient aux communes et intercommunalités, mais ne leur permet pas ou peu d'intervenir sur les politiques foncières.

### **ORIENTATIONS STRATEGIQUES :**

- Mettre en œuvre une stratégie concertée concernant l'usage de la ressource en eau dans la droite ligne des actions et orientations du SDAGE.
- Mieux coordonner les moyens respectifs accordés aux EPCI qui gèrent la collecte des déchets à l'échelle de leurs territoires avec celle du SMTVD qui gère le traitement à l'échelle de toute la Martinique.
- Développer une fiscalité permettant de changer les orientations sur le transport.
- Intégrer les enjeux de l'indivision (facteur de friches urbaines) et de la vacance, freins au renouvellement urbain, comme objectif principal dans l'action de l'Établissement Public Foncier ; développer la connaissance et l'utilisation de l'outil EPF.
- Favoriser l'interaction entre plusieurs domaines ne relevant pas des mêmes acteurs quand certaines orientations stratégiques en dépendent (ex : valorisation énergétique des déchets nécessitant le croisement des politiques énergétiques et de traitement des déchets).
- Faciliter l'appropriation (formation, information...) de démarches et procédures souvent complexes qui entraînent le découragement des initiatives.
- Renforcer la collaboration autour de la plateforme actuelle d'échanges des données SIG multi-acteurs, GéoMartinique.

### **SPATIALISATION DES ENJEUX/ORIENTATIONS ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI**

Optimiser la gouvernance dans un but d'amélioration de la cohérence et de l'efficacité des politiques publiques est un enjeu concernant tout le territoire Martiniquais, et touchant tous les EPCI de manière égale.

### **LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX DU TERRITOIRE**

L'enjeu d'optimisation de la gouvernance est en lien avec tous les autres enjeux, notamment thématiques, une bonne gouvernance permettant de mieux y répondre.

## **ENJEU C**

### **MIEUX FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION**

#### **INTRODUCTION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Depuis une quarantaine d'années, l'État français s'est doté d'un arsenal législatif fort sur les questions environnementales, qui s'est largement étoffé au fil du temps : loi sur la biodiversité de 1976, loi sur l'eau en 1992, loi sur l'air en 1996, loi SRU en 2000, lois Grenelle I et II en 2010, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016 ... Cet ensemble de lois a été pensé de sorte à intégrer la question environnementale dans l'aménagement et le développement des territoires. Cela concerne notamment les communes et les EPCI qui doivent prendre en compte dans leurs plans et programmes (notamment SCoT et PLU(i)) la préservation des milieux naturels, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des risques vis-à-vis des populations.

Ce corpus législatif se traduit par une multitude de réglementations, plans, schémas ayant des portées réglementaires diverses. Ils orientent et contribuent à l'organisation et au développement territorial ou à la vie des EPCI et communes concernées. Il en résulte une complexification progressive des démarches, notamment dans le domaine de l'urbanisme. Ceci peut parfois générer un non-respect strict de la réglementation par manque de connaissances, difficultés d'interprétation et parfois même rejet délibéré.

Cette situation génère inévitablement des dégradations pour les milieux et ressources naturelles (non-respect des règles de protection ou de préservation, aménagements illicites, incivilités...)... mais également des situations potentiellement dangereuses pour les populations installées dans des zones à risque (inondations, mouvements de terrain, submersion...)

#### **ENJEUX**

Le non-respect de la réglementation (quelle qu'en soit la forme) est lié à différentes causes et génère diverses conséquences selon les cas. Il nécessitera donc des réponses adaptées à chaque cas, en fonction du public concerné, des conséquences du non-respect, de la superficie de territoire impacté, des causes du non-respect...

- Dans un premier cas, il peut s'agir d'un comportement individuel qui nécessitera selon les cas soit un travail de sensibilisation et d'éducation fort, soit une démarche répressive (PV par exemple), soit un mix des deux. Cela peut concerner les dépôts sauvages de déchets, l'abandon de VHU, l'absence de systèmes d'assainissement autonomes (ou leur non-fonctionnement), les installations illicites, le braconnage... la réponse doit être évidemment proportionnée à la faute et à ses conséquences.
- Dans un deuxième cas, il peut être le fait de décideurs publics ou privés, qui par manque d'informations, de moyens techniques ou financiers, ou tout simplement de motivation ne respectent pas la réglementation. La construction illégale en zones à risque sans mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité, le non-respect des normes de rejets d'assainissements, le développement de l'urbanisme sur des secteurs agricoles ou naturels protégés ou non adaptés font partie des travers que l'on peut recenser.

Les thématiques concernées sont multiples : déchets, milieux naturels, risques, pollutions...

Ce constat nécessite des réponses adaptées en fonction du public visé et des risques engendrés (pour les personnes ou les milieux naturels). Ces réponses peuvent prendre plusieurs formes : pédagogie, contrôle, sanction (triptyque PCS) :

1. Le premier élément est la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et aux intérêts que les populations en retirent. Bien souvent, les choix réalisés le sont sans aucune volonté de nuire ou de se mettre en danger, et l'explication des impacts ou des dangers liés à ces choix peut permettre de faire évoluer les comportements à la fois individuels, mais également collectifs. Beaucoup de démarches sont ainsi d'ores et déjà engagées, que ce soit par les services de l'État, la collectivité territoriale, les EPCI, les communes, le PNRM, certains établissements publics ou encore des associations. Néanmoins, les efforts doivent être largement renforcés. (Cf. fiche A Sensibilisation).

Le deuxième est la mise en place de démarches de contrôles, qui pourront identifier les secteurs ou démarches à risques, pour les personnes ou les milieux naturels. Concernant le contrôle des pollutions ou des décharges par exemple, bon nombre de démarches sont mises en place, que cela soit les SPANC pour l'assainissement autonome ou l'action de la police de l'environnement pour les dépôts sauvages. Ces démarches concourent à des objectifs communs : préserver la santé et la sécurité publique, les milieux, les ressources, les espaces, les espèces et réglementer leur usage.

Dans certains domaines, le manque d'harmonisation des dispositifs pose problème. Les questions de gestion et d'autorisation du droit du sol sont par exemple déterminantes pour la prise en compte des risques. Or, les choix réalisés au niveau des différents EPCI ne sont pas homogènes puisque, par exemple, CAP Nord Martinique s'est dotée de la compétence alors qu'Espace Sud a laissé le pouvoir de signature aux communes. Or, il semble structurant que cette compétence existe au niveau des EPCI et non plus des communes pour éviter les décisions au cas par cas.

2. La sanction, dernier point du triptyque, est très importante dans certains cas (ignorance des avertissements, récidive...), mais semble être peu mise en œuvre en Martinique. En effet, les recours juridiques sont souvent difficiles à engager et nécessitent des contrôles très réguliers sur des sites pas toujours connus. La règle de type prescription triennale (passée à 6 ans depuis 2017) interdisant la destruction de maisons illégales après trois ans (6 ans depuis 2017) apparaît par exemple comme un frein à la sanction puisqu'une fois ce délai passé, la commune doit poursuivre la personne pénalement pour faire détruire le bien et n'a qu'une période de 10 ans pour le faire. De même, la police de l'environnement œuvre au quotidien pour relever les irrégularités potentielles, mais ces contrôles sont réalisés le plus souvent sur des sites emblématiques. Or, les incivilités concernent la plupart du temps des zones habitées où il y a peu de contrôles et de sanctions alors que les dégradations peuvent avoir un impact fort sur la nature dite « ordinaire ». Dans le même ordre d'idée, le service du SPANC assure le contrôle des installations autonomes, mais l'état des lieux de 2013 indique que l'on enregistre toujours 60 à 65 % de contamination organique des eaux douces provenant de l'assainissement autonome, démontrant bien l'incapacité à faire évoluer les choses sans sanctions.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Risques** : contrôler et détruire les constructions illégales et exposées à des aléas majeurs et forts en accompagnant les propriétaires vers des solutions alternatives (relocalisation)

- **Milieus naturels et paysages** : développer le service de police environnementale sur l'ensemble du territoire afin de limiter les incivilités chroniques.
- **Déchets** : accentuer le contrôle (dépôts sauvages) et faire appliquer la réglementation, par exemple sur reprise des DEEE (que certains distributeurs font payer alors qu'ils ont l'obligation légale de les reprendre gratuitement !)
- **Assainissement autonome** : mettre en œuvre une politique volontariste d'amélioration des installations de traitement des eaux usées alliant sensibilisation, sanction et aides financières, permettant d'améliorer la qualité des rejets dans les milieux naturels.

#### **LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX**

Cet enjeu est en lien avec la plupart des autres enjeux et conditionne le devenir du territoire dans de nombreux domaines. Il est notamment à relier aux enjeux de changement climatique, mobilité et qualité de vie, mais aussi aux questions de valorisation des ressources, de sensibilisation du public et de réglementation.

La question du respect de la réglementation renvoie à deux grands enjeux du profil environnemental de la Martinique :

1. La sensibilisation des décideurs publics et de la population sans laquelle il sera difficile de modifier les comportements et les choix structurants entraînant le non-respect.
2. La préservation de la biodiversité, car le non-respect de la réglementation, outre la mise en danger de certaines populations, génère des impacts directs sur la qualité des milieux naturels : fragmentation des écosystèmes par développement du mitage (illégal ou non), développement d'activités insuffisamment réglementées (tourisme, pêche...), dégradations dues aux pollutions ponctuelles ou diffuses liées aux déchets sauvages ou aux rejets d'assainissement...

# ENJEUX THÉMATIQUES

## ENJEU N°1

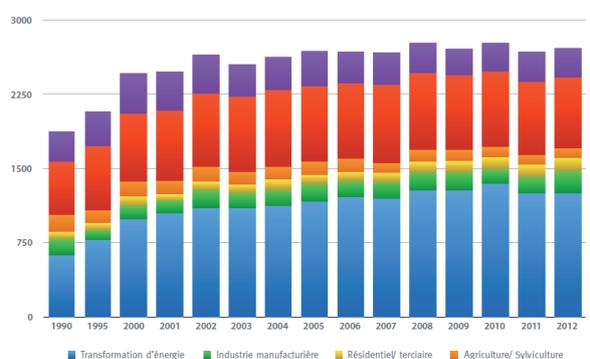
### ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

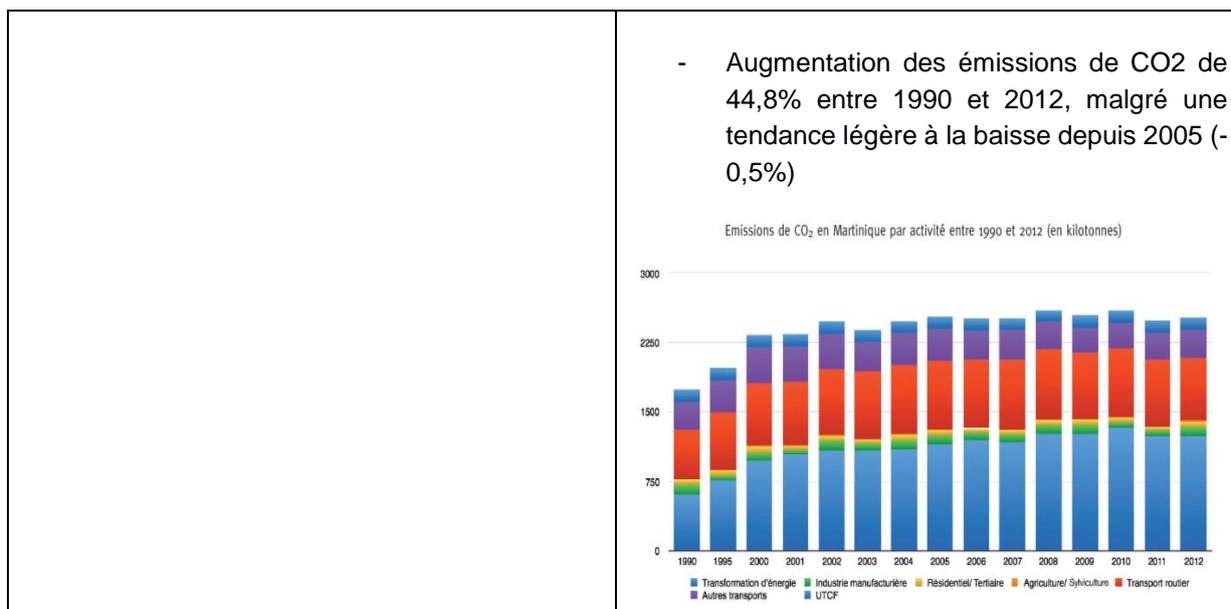
#### INTRODUCTION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Date clé pour la lutte contre le changement climatique, la Conférence des Parties sur le climat à Paris (COP 21) pointe quatre grandes orientations : promouvoir la résilience au changement climatique, diminuer les gaz à effet de serre, contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C (et fournir tous les efforts possibles pour rester en dessous de 1,5°C) et atténuer les effets du changement climatique. La Martinique s'inscrit dans ce contexte global de lutte contre le changement climatique à travers des engagements et objectifs fixés au niveau régional (SRCAE et PPE), mais aussi national et européen.

Un rapport de l'ONERC, « *Les outre-mer face au défi du changement climatique* » de 2012, met en avant l'importance pour les territoires d'outre-mer de prendre en compte le changement climatique dans les politiques de développement dès aujourd'hui afin de réduire la vulnérabilité de ces derniers aux effets du changement climatique. Dans ces conditions, l'enjeu d'anticipation et d'adaptation de la Martinique au changement climatique répond à ce rapport qui encourage les outre-mer à engager des actions d'atténuation et d'adaptation rapidement.

#### ▪ Les gaz à effet de serre (GES) :

Objectifs fixés	État actuel de l'île
<p><u>Union européenne</u> :</p> <p>Diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050 avec une étape intermédiaire de -20% à 2020</p> <p><u>France</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des GES de 40% entre 1990 et 2030 ;</li> <li>- Diminuer de 20% les émissions spécifiques de CO2 entre 2014 et 2020</li> </ul>	<p>La Martinique est loin d'atteindre ces objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des émissions de GES (en ktCO2e) de 42.4% entre 1990 et 2012, avec un ralentissement observé depuis 2005 (augmentation de 1,3%).</li> </ul> <div style="text-align: center;"> <p>Emissions de CO<sub>2</sub>e en Martinique par activité entre 1990 et 2012 (en kilotonnes)</p>  <p>Source : CITEPA/Format Outre-mer / Septembre 2014</p> </div> <p>Source : OMEGA, Impacts du changement climatique en Martinique</p>



■ **Consommation énergétique :**

Objectifs fixés	État actuel de la Martinique
<p><u>Union européenne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020</li> </ul> <p><u>France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation énergétique de 50% en 2050 par rapport à 2012, avec un objectif intermédiaire de -20% en 2030</li> </ul> <p><u>Martinique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30% d'économie d'électricité entre 2016 et 2020 (PTME)</li> </ul>	<p>La consommation d'énergie finale en Martinique ne va pas dans le sens des objectifs fixés : elle a augmenté d'environ 8,4% entre 2012 (494,6 ktep) et 2015 (536,3 ktep) (source : OMEGA)</p> <p>La tendance est légèrement plus favorable quant à la consommation d'électricité, avec une légère baisse de 2.3% entre 2010 et 2015.</p> <p>Néanmoins, la demande énergétique par habitant a augmenté (baisse de population, mais une production effective d'énergie électrique qui augmente entre 2008 et 2015).</p>

■ **Production d'énergies renouvelables :**

Objectifs fixés	État actuel de la Martinique
<p><u>Union européenne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2020</li> </ul> <p><u>France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 23% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique à 2020 et 32% à 2030</li> </ul>	<p>L'ambition de la Martinique est loin d'être atteinte puisqu'en 2015 les énergies renouvelables (électriques, thermiques et biogaz) ne représentaient que 21,24 ktep dans la consommation énergétique finale, soit environ 4%.(source : bilan 2015 OMEGA).</p> <p>La recherche de nouvelles sources est en cours, notamment dans le domaine de la géothermie, où l'intérêt se situe à l'échelle caribéenne.</p>

<p><u>Martinique : (SRCAE et PPE)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 58% d'énergies renouvelables dans la consommation/production énergétique finale à 2023</li> <li>- Autonomie énergétique à 2030 : 100% d'énergies renouvelables</li> </ul>	<p>Afin d'atteindre l'autonomie visée pour 2030, le développement seul des énergies renouvelables ne suffira pas, un effort conséquent de réduction de la consommation énergétique finale devra être également fourni.</p>
--	--

## ENJEUX

Les pays et territoires des caraïbes, dont la Martinique, font partie des zones les plus vulnérables au changement climatique et devraient donc en subir le plus fortement les effets négatifs (cf. EIE).

Les effets généraux du changement climatique attendus en Martinique sont multiples. Selon les estimations de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et de Météo France, le niveau de la mer devrait s'élever de 40 à 60 cm (voire jusqu'à 1m dans un cas extrême), les températures augmenter et le nombre de jours « chauds » (supérieurs à 32°C) croître, passant de 30 à 60 jours par an actuellement à 100 à 300 jours. Les saisons sèches devraient être encore plus marquées entre janvier et avril (Carême), notamment au nord-ouest de l'île ; à l'inverse, une augmentation de la pluviométrie durant la période des pluies et d'hivernage (de juin à novembre) devrait être observée. Ces évolutions climatiques devraient être accompagnées d'une accentuation du nombre et de la violence de phénomènes extrêmes (cyclones, tempêtes tropicales, épisodes de chaleur et/ou sécheresse...) et avoir des impacts forts sur la Martinique, avec des conséquences dans de nombreux domaines : aménagement-urbanisation, milieux naturels, risques, santé... Comme le montre l'ONERC, le changement climatique impactera par ailleurs tous les secteurs d'activités des territoires d'outre-mer (agriculture, énergie, pêche, sylviculture...). Il apparaît alors essentiel de mettre en œuvre des actions d'adaptation afin de réduire la vulnérabilité de la Martinique face à ces évolutions.

### ▪ Une urbanisation peu compatible avec les enjeux du changement climatique

L'urbanisation, concentrée principalement sur les zones littorales, est menacée par la possible élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Par ailleurs, elle est étalée et dispersée, générant l'utilisation massive de véhicules individuels participant fortement aux émissions de gaz à effets de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Des efforts de densification et la recherche de nouvelles formes urbaines sont à engager.

### ▪ Un appauvrissement prévisible des milieux naturels et de la biodiversité

Le réchauffement climatique aura une conséquence certaine sur les milieux naturels. On peut ainsi s'attendre à un blanchissement des coraux allant jusqu'à leur mortalité, et par ricochet, à une diminution de la faune marine liée aux récifs coralliens. Autre conséquence, la dégradation des mangroves due à l'intensification des cyclones et tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer. Or leur rôle est essentiel dans l'équilibre terre/mer. La dégradation, voire la disparition de certains écosystèmes est possible : façades côtières, forêts d'altitude... Ces changements pourraient favoriser certaines espèces invasives et, à l'inverse, entraîner la diminution, voire une disparition, d'espèces endémiques de l'île.

### ▪ Une augmentation des risques naturels

Les événements exceptionnels (cyclones ou tempêtes tropicales) pourraient être plus fréquents et plus intenses, créant un fort risque pour la population et les biens. Des pluies plus intenses entre mai et juillet/août augmenteraient le risque de mouvements de terrain. À l'inverse, des saisons plus sèches entre janvier et mars pourraient rendre plus prégnant le risque de feu de forêt, notamment dans le nord boisé de l'île.

### ▪ L'agriculture sous pression

Les cultures martiniquaises actuelles pourraient ne plus être adaptées au nouveau climat de l'île et la récurrence de phénomènes extrêmes pourrait porter atteinte aux récoltes et cultures, avec un impact économique majeur sur les filières. Une possible baisse de la productivité et de la qualité des cultures martiniquaises est alors à anticiper.

### ▪ Une raréfaction et une dégradation de la ressource en eau

Une raréfaction de la ressource en eau d'environ 10% pendant les périodes de sécheresse est à prévoir et pourrait créer des conflits d'usages entre agriculture, besoins domestiques et besoins des milieux naturels (respect des Débits Minimums Biologiques par exemple). D'autre part, un risque de dégradation de la qualité des eaux globale dans les rivières pourrait être attendu avec le réchauffement climatique, du fait de la baisse des débits et donc d'une concentration plus importante des polluants.

Au niveau mondial, le poids de l'île est faible pour avoir une réelle influence sur les tendances globales. Néanmoins, considérant les futurs impacts potentiels et les effets d'ores et déjà ressentis sur l'île, il convient de se projeter et commencer dès aujourd'hui à envisager des pistes pour répondre aux problématiques soulevées par le réchauffement climatique. D'autant plus que cela permettrait à la Martinique de se montrer exemplaire au niveau national, voire mondial (l'île pourrait être un moteur pour impulser des actions à l'échelle caraïbéenne). Prendre en compte le changement climatique en Martinique participerait aussi à améliorer l'appropriation de cette problématique par les Martiniquais.

\*\*\*

*Le développement des énergies renouvelables est crucial pour atteindre les objectifs fixés en termes d'émissions de gaz à effet de serre et d'autonomie énergétique. Néanmoins, ce développement est actuellement limité notamment du fait d'une insuffisance d'absorption du réseau électrique et du problème de stockage : comment en effet stocker l'énergie afin de pouvoir la redistribuer à des périodes de grande consommation et à des moments où l'énergie n'est pas produite ? Cette question est centrale pour le bon développement de nouvelles formes d'énergie. D'autant plus que le développement des énergies renouvelables est limité et difficile. L'autonomie énergétique ne pourra être atteinte sans actions pour diminuer fortement la consommation énergétique. Les sources d'énergies fossiles sont remises en cause et cela pose alors la question du devenir des véhicules essences/diesel et de l'évolution des transports, notamment des modes de transports alternatifs.*

*Le changement climatique soulève également des problématiques économiques : le tourisme est une activité majeure pour l'île. Comment concilier cette activité avec les effets du changement climatique qui peuvent impacter des zones cruciales pour l'attractivité touristique ?*

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les pistes de réflexion et les solutions à développer peuvent être regroupées selon trois axes : des actions visant à contribuer à la limitation des causes du changement climatique à la source ; des orientations pour anticiper les futurs impacts du réchauffement climatique sur l'île et être capable de

mieux y répondre ; et enfin des actions d'adaptation face aux effets d'ores et déjà observés et observables en Martinique.

▪  **Limiter les causes du changement climatique à la source : réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Les travaux du GIEC avancent que les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique sont, en large partie, à la source du phénomène de changement climatique. Réduire ces émissions permettrait alors de limiter le réchauffement climatique. Pour ce faire, de nombreuses pistes peuvent être explorées :

➤  **AUGMENTER LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LEUR PART DANS LA CONSOMMATION ENERGETIQUE :**

- Réduire la consommation d'énergie d'origine fossile source de CO<sub>2</sub> (la production thermique d'électricité et le raffinage de pétrole représentent aujourd'hui 52% des émissions de CO<sub>2</sub> de l'île) afin de répondre aux objectifs fixés de diminution des émissions de gaz à effets de serre de 40% à 2030, et plus spécifiquement de 20% à 2020 ;
- Développer les énergies renouvelables dans tous les domaines : éolien, photovoltaïque, biomasse, valorisation des déchets ...
- Développer les énergies provenant notamment de nouvelles sources telles que la géothermie ;
- Travailler sur le stockage d'énergie en Martinique, problématique centrale pour l'autonomie énergétique afin de pouvoir stocker l'énergie renouvelable produite, notamment l'énergie solaire produite en journée ;
- Généraliser l'installation des chauffe-eau solaires.

➤  **DIMINUER L'USAGE DES VEHICULES MOTORISES INDIVIDUELS SOURCE DE CO<sub>2</sub> :**

- Développer les transports en commun aujourd'hui peu adaptés aux besoins de la population afin de desservir le plus de personnes possible dans toute l'île, notamment par des liaisons intercommunales plus efficaces et plus fréquentes ;
- Limiter l'étalement urbain et densifier les centres-villes et centres-bourgs afin de réduire les distances entre le lieu de résidence/lieu de travail/lieux de consommation ;
- Mener une étude sur la possibilité et la manière de développer les modes de mobilité douce (marche ou vélo), dans les zones les plus favorables (soit en plaine, la Martinique étant globalement caractérisée par un relief marqué, et dans certains centres urbains) ;
- Inciter à l'achat de véhicules hybrides et électriques par des aides de la CTM venant compléter les aides de l'État

➤  **INCITER A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS,** mal isolés dans leur majorité (construits entre 1946 et 2005) afin de limiter la consommation énergétique, notamment liée à la climatisation (qui fait partie des actions d'efficacité énergétique portées par la PPE)

▪  **Anticiper les effets à venir du changement climatique :**

Afin d'être mieux préparé aux effets à venir envisagés et de limiter les impacts du changement climatique, il convient de les prendre en compte dès aujourd'hui et de les anticiper. Des actions peuvent d'ores et déjà être menées concernant l'évolution des milieux naturels, les risques ou encore la ressource en eau.

➤ **PREVOIR L'ÉVOLUTION DES MILIEUX NATURELS :**

- Mettre en place un suivi des espèces envahissantes afin de mieux gérer leur développement et éviter les effets néfastes sur les espèces spécifiques à l'île ou à la région caribéenne ;
- Suivre le développement des forêts tropicales et mangroves, deux milieux martiniquais sensibles, et définir/redéfinir des zones de protection pour ces espaces naturels menacés par le changement climatique et par l'activité humaine.

➤ **PREVENIR LES RISQUES :**

- Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des risques sur le territoire martiniquais ;
- Prendre en compte les risques à venir (montée du niveau de la mer, modification du trait de côte, feux de forêt...) dans l'urbanisation future. Cela peut se traduire par la mise en place de mesures et d'aménagements particuliers (par exemple digues, murs de soutènement, appontements flottants, bâtiments résistants aux cyclones...), par la relocalisation des populations résidant dans des zones à risques (par exemple amorcer la transition de la population littorale à risque vers les mornes tout en gardant un lien terre/mer comme le suggère une étude sur l'adaptation du littoral du Prêcheur<sup>2</sup> ou celle sur la commune de Trinité<sup>3</sup> qui propose une « dédensification » progressive du littoral afin de restituer une épaisseur littorale naturelle...)
- Faire évoluer la réglementation relative aux risques afin de mieux prendre en compte les risques liés au changement climatique (voir fiche enjeu « Réglementation ») ;
- Sensibiliser et informer la population sur les risques à venir et les comportements à adopter (voir fiche enjeu « Sensibilisation »).

➤ **PREVISION DU SYSTEME HYDRIQUE :**

- Diminuer la consommation d'eau en Martinique : sensibiliser et informer la population et les agriculteurs, généraliser et/ou mettre en place des équipements permettant de réduire la consommation domestique (ex : réducteurs de débit sur les robinets...)
- Prospector de nouvelles ressources en eau dans le Sud (au plus près des besoins de consommation) afin de limiter les pertes/fuites liées au réseau très étendu de distribution de l'eau depuis le Nord ;
- Développer de nouveaux forages et améliorer ceux existants ;
- Améliorer le système de desserte de l'eau, améliorer le rendement des réseaux d'alimentation en eau potable.

■ **S'adapter aux impacts actuels observables :**

Certains effets du changement climatique peuvent d'ores et déjà se faire ressentir en Martinique. Il convient donc de mettre en place des mesures d'adaptation afin de répondre au mieux aux impacts actuels.

➤ **ADAPTATION DE L'URBANISME POUR DEVELOPPER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE**

(voir fiches enjeux « Mobilité », « Aménagement » et « Réglementation »)

- Utiliser des matériaux résistants et isolants dans la construction afin de mieux prendre en compte le risque actuel et grandissant de cyclones et tempêtes tropicales plus violents ;
- Stopper et mieux réglementer la construction d'habitations trop proches des côtes ou des plages pour prendre en compte le risque avéré d'érosion côtière et des berges ;

<sup>2</sup> « Adapter le littoral du Prêcheur au défi du changement climatique », École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée, Cahiers du DSA 2015-2016.

<sup>3</sup> « De la caravelle au bourg, refonder l'écosystème littoral trinitéen », École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée, Cahier du DSA 2016-2017

- o Densifier l'urbanisme afin de réduire les besoins de déplacements quotidiens et limiter les émissions des GES ;
- o Faire respecter les documents d'urbanisme et les règles afférentes en termes de construction.

➤ **ADAPTATION DE L'AGRICULTURE :**

- o Enclencher une démarche de réflexion avec la filière agricole : sensibiliser, informer, trouver des solutions pour adapter les cultures... ;
- o Relocaliser l'agriculture au plus proche des ressources en eau, notamment pour les cultures au sud de l'île.

**SPATIALISATION DES ENJEUX/ORIENTATIONS ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI**

Même si les effets liés au changement climatique se font ressentir sur la totalité de la Martinique, certains enjeux concernent plus spécifiquement telle ou telle zone de l'île. Le tableau ci-dessous permet de spatialiser les impacts attendus du changement climatique et les réponses à y apporter.

	<b>CAP Nord</b>	<b>Espace Sud</b>	<b>CACEM</b> <i>(50% de la population sur 4 communes)</i>	<b>Martinique</b>
<b>Impacts attendus</b>	- Feu de forêt - Raréfaction de la ressource en eau (impactant le reste de l'île qui dépend de la ressource en eau du Nord)	- Agriculture - Tourisme - Épisodes de pollution	- La montée du niveau de la mer a des impacts économiques forts - Épisodes de pollution et émissions de GES	- Recul du trait de côte et montée du niveau de la mer - Érosion et glissement de terrain - Raréfaction de la ressource en eau
<b>Réponses à apporter</b>	- Prospection de nouvelles ressources en eau et forages - Mise en place d'espaces de protection des zones boisées - Urbanisation limitée en zones boisées	- Adaptation de l'agriculture (diversification des cultures, relocalisation de l'agriculture)	- Développement des transports en commun et d'un urbanisme plus dense - Développement de l'intermodalité - Mise en place des dispositifs de protection des agglomérations face au potentiel d'accroissement des risques (inondation, érosion, tempêtes...)	- Arrêt de l'urbanisation directement sur le littoral - Prise en compte du risque de mouvement de terrain dans l'urbanisation - Diminution de la consommation énergétique - Diminution de la consommation d'eau

**LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX DU TERRITOIRE**

Cet enjeu est en lien fort avec tous les autres enjeux.

## ENJEU N°2

# AMELIORER L'AMÉNAGEMENT-MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARTINIQUEAIS

### INTRODUCTION ET OBJECTIFS GENERAUX

Une urbanisation maîtrisée est la clé pour limiter les impacts sur les milieux naturels et agricoles et mieux prendre en compte les risques. Réfléchir à l'urbanisation est indispensable afin de préserver et améliorer le cadre de vie des Martiniquais. La thématique est en lien fort avec tous les autres enjeux du territoire, elle est donc centrale.

La **loi ALUR** de 2014 oriente les politiques publiques d'aménagement vers la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces.

Au niveau de la Martinique, de nombreux secteurs ont fait l'objet d'une urbanisation diffuse dans des quartiers éloignés, sans réseau d'assainissement et parfois sur des terrains très instables. Les documents de planification, surtout pour les plus récents, prennent en compte l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et des engagements sont pris dans ce sens :

- **Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**, malgré son ancienneté, affirme le rôle des pôles d'appui (villes principales de l'île dont le rôle est à développer : Le Robert, la Trinité, Sainte-Marie, Le François, Ducos, Rivière-Salée ou encore Bellefontaine et Saint-Pierre ) et l'augmentation du nombre de villes de rang 2 afin de rééquilibrer l'armature urbaine martiniquaise en mettant en avant, entre autres, le « *resserrement de l'habitat vers les zones urbaines* » et « *l'implantation des capacités d'accueil dans des zones limitrophes des bourgs et espaces déjà urbanisés* » afin d'éviter un urbanisme trop diffus et non contrôlé.
- Les **SCoT** et projets de SCoT des trois EPCI mettent aussi en avant des orientations structurantes pour l'urbanisation du territoire :
  - **Densification de l'habitat existant** par un renouvellement urbain, une revitalisation des centres-bourgs et quartiers hors littoral, une lutte contre la vacance ou l'utilisation de dents creuses ;
  - **Maîtrise de l'étalement urbain** passant par un meilleur encadrement des projets de développement urbain, maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs périphériques des centres...
  - **Respect des milieux naturels et agricoles** grâce à une meilleure intégration de l'urbanisation à son environnement et paysage, à la diminution des pressions et pollutions urbaines sur les milieux naturels, en minimisant l'artificialisation des sols agricoles et naturels... dans le but de limiter les conflits d'usages.

Développer des formes urbaines adaptées aux enjeux environnementaux et tenant compte des différents contextes du territoire (secteurs denses, habitat diffus, zones naturelles et agricoles...) apparaît alors comme un enjeu à la fois environnemental et social central pour la Martinique.

## ENJEUX POUR L'URBANISATION DE LA MARTINIQUE

### ▪ Une consommation d'espaces grandissante source de mitage agricole et naturel

L'artificialisation des sols est en augmentation significative (+ 5,9% entre 2006 et 2012), supérieure à celle de Guadeloupe ou de la Métropole. Le mitage des milieux agricoles est ainsi une réalité avec une diminution de la SAU de 30% depuis 20 ans et une augmentation de la surface non utilisée. Cela soulève la question de l'utilisation des sols et des potentiels conflits d'usage entre urbanisation et agriculture, mais aussi entre urbanisation et espaces naturels. De plus, l'artificialisation des sols annihile les fonctions écologiques de ces derniers avec un impact négatif fort sur la biodiversité de l'île, mais aussi sur la qualité des cultures et du rendement dans le secteur agricole. Cela peut ainsi avoir un impact sur la capacité d'autonomie alimentaire de l'île (voir fiche « Ressources »). L'artificialisation des sols mal contrôlée et diffuse sur l'île contribue aussi à imperméabiliser les sols, ce qui augmente les lames d'eau et la vitesse d'écoulement des eaux pluviales, participant à accentuer d'une part l'érosion des sols et d'autre part le risque d'inondation. Il apparaît alors important de prendre en compte ces problématiques notamment par le biais de mesures visant à limiter l'imperméabilisation des sols (cf. loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et du paysage du 20 juillet 2016), limiter l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse ...

### ▪ Un étalement urbain croissant : perte de dynamisme des centres-bourgs et utilisation massive des véhicules individuels

La perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs au profit des périphéries plus ou moins proches contribue à faire dépérir certains centres. On peut ainsi parler de dévitalisation des centres-bourgs en Martinique ce qui entraîne une dégradation de l'habitat et des bâtiments ainsi qu'un manque de services. Cela se traduit par une forte consommation d'énergie et donc, par des émissions accrues de gaz à effet de serre par manque d'adaptation du bâti nouveau au climat martiniquais. Il peut aussi en résulter une dégradation de la qualité de vie de manière générale : espaces publics peu entretenus, manque de commerces de proximité ... Ces effets impactent alors encore plus négativement l'attractivité de ces zones centres et les périphéries deviennent les lieux de résidences de référence. Cette question a entraîné des réflexions collectives : ainsi en 2015-2016, des ateliers de territoires participatifs ont été conduits à Fort-de-France et au Lamentin dans le but de réfléchir à l'amélioration de la qualité de vie dans ces centres-villes « délaissés » : renouvellement urbain, requalification des espaces publics et entrées de villes, recomposition de la trame verte et bleue et de la trame paysagère... L'étalement urbain hors des centres-bourgs a aussi comme corollaire l'utilisation massive des véhicules individuels avec comme conséquences une consommation d'espace grandissante pour la construction de liaisons routières et un développement de la pollution atmosphérique. Enfin, certaines habitations se retrouvent dans des zones particulièrement exposées aux risques naturels : glissements de terrain ou coulées de boue après de fortes pluies, érosion côtière ou inondation... et ce d'autant que de nombreuses habitations sont « illégales » et leur implantation mal maîtrisée. Se posent alors des problèmes de sécurité importants pour ces habitants situés dans des zones à risque.

### ▪ Une urbanisation côtière mal maîtrisée face à aux risques naturels

Les côtes et façades littorales concentrent la majorité de l'urbanisation en Martinique. Or ce sont des zones sensibles aux risques (érosion côtière, submersion...) et d'une importance écologique forte. En effet, l'interface terre/mer joue un rôle majeur avec des fonctionnalités écologiques cruciales pour le bon fonctionnement des écosystèmes martiniquais (continuités écologiques, zone de contact entre les eaux terrestres et marines...). Urbaniser les côtes conduit alors à créer des coupures entre la mer et l'arrière-pays menaçant les milieux naturels. L'urbanisation côtière massive soulève des

problématiques en termes de prise en compte des risques, de pollutions des milieux, notamment aquatiques, de perturbation des écosystèmes, de paysages... D'autant qu'avec le changement climatique les espaces littoraux devraient subir des pressions de plus en plus fortes (augmentation de la fréquence et intensité des phénomènes météorologiques ; montée du niveau de la mer, érosion côtière...).

▪ **Des aménagements pour le tourisme à prendre en compte**

Le tourisme est un secteur économique central pour la Martinique. La construction d'équipements et d'espaces d'accueil touristiques a des impacts importants sur les milieux naturels martiniquais. Comment adapter les aménagements afin qu'ils ne nuisent pas à l'environnement de l'île qui est justement une des sources principales de l'attractivité touristique de la Martinique ? C'est l'un des enjeux d'avenir de cette filière, en développant notamment les politiques d'écotourisme. Cela est d'autant plus important que le changement climatique pourrait, comme le montre un rapport de l'ONERC, contribuer à réduire l'attractivité touristique de l'île du fait de la destruction/diminution de la biodiversité, de l'augmentation des températures ou encore des événements cycloniques plus intenses ...

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

▪ **Repenser l'urbanisme sur l'île en prenant en compte la consommation d'espace :**

- Limiter l'étalement urbain afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles ;
- Densifier l'urbanisation : instaurer des densités minimales là où ce n'est pas déjà le cas, utiliser les dents creuses et bâtiments vacants ;
- Déclarer des zones prioritaires à l'urbanisation en périphérie directe des centres-bourgs.

▪ **Lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs et augmenter leur attractivité :**

- Favoriser le renouvellement urbain en travaillant sur la vacance et sur l'indivision (facteur de friches urbaines et de rétention foncière). L'indivision devrait être rendue plus facile par le projet de loi en cours visant « à faciliter l'indivision successorale et à relancer la politique du logement en outre-mer »<sup>4</sup>
- Améliorer les services dans les centres ;
- Améliorer la qualité du bâti ;
- Travailler sur les espaces publics et le paysage urbain ;
- Améliorer les déplacements et la desserte au sein des centres-villes et entre villes, en réfléchissant à la mise en œuvre de nouveaux modes de transport (maritimes, doux, électriques...);
- Développer les écoquartiers.

<sup>4</sup> Le projet de loi, proposé par le député Nouvelle Gauche de la Martinique Serge Letchimy, prévoit la mise en place d'un dispositif dérogatoire et temporaire visant à favoriser les sorties d'indivision en outre-mer afin d'y relancer la politique du logement. Le texte a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2018 et modifié en première lecture par le Sénat le 4 avril 2018. Le texte ayant été modifié par les sénateurs, il devra faire l'objet d'une deuxième lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat avant être définitivement adopté.

■ **Prendre en compte la biodiversité et les milieux naturels dans l'aménagement du territoire :**

- Mieux prendre en compte les interactions terre/mer : instaurer des coupures d'urbanisation fortes afin de laisser une voie de communication naturelle entre la mer et les espaces intérieurs (cf. Loi littoral) ;
- Prendre en compte la biodiversité, y compris ordinaire, dans les décisions locales d'aménagement ;
- Lutter contre le mitage en zones agricoles et naturelles : mise en place de ZAP pour l'agriculture, meilleur contrôle du respect des constructions selon les zonages des PLU, création de PAEN...

■ **Renforcer la prise en compte des risques dans l'urbanisation de l'île**

Coulées de boue, érosion côtière, tempêtes tropicales ou cyclones, inondation ou submersion... sont notamment les risques concernés.

**SPATIALISATION DES ENJEUX ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI**

	<b>CAP Nord</b>	<b>Espace Sud</b>	<b>CACEM</b>	<b>Martinique</b>
<b>Problématiques repérées</b>	-Mitage agricole -Atteintes paysagères -Mitage d'espaces naturels	-Mitage agricole -Urbanisation pour le tourisme - Population croissante toujours plus éloignée de Fort-de-France (notamment sud-est) -Atteintes paysagères -Mitage d'espaces naturels	-Perte d'attractivité de Fort-de-France et du Lamentin	-Dévitalisation des centres-bourgs -Urbanisation étale et mal maîtrisée -Risques naturels -Urbanisation côtière - Augmentation des trajets domicile- travail
<b>Réponses à apporter</b>	-Soutien à la filière agricole -Création de zones naturelles fermées à l'urbanisation et meilleur contrôle du respect de la réglementation -Création de Zones Agricoles Permanentes (ZAP), de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)...	-Soutien à la filière agricole - Création de zones naturelles fermées à l'urbanisation et meilleur contrôle du respect de la réglementation -Création de Zones Agricoles Permanentes (ZAP), de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ... -Maîtriser et encadrer	- Redynamisation des centres-villes -Amélioration de la desserte	-Lutte contre l'étalement urbain -Prise en compte des risques dans l'urbanisation du territoire - Limitation et encadrement de l'urbanisation côtière -Redynamisation des centres-bourgs (rénovation du bâti, meilleurs services, meilleures dessertes, travail sur la vacance...)

		l'urbanisation croissante		-Réflexion sur le développement de nouveaux modes de déplacements (maritimes, doux, électriques...)
--	--	---------------------------	--	---

**LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX**

Cet enjeu est en lien avec la plupart des autres enjeux et conditionne le devenir du territoire dans de nombreux domaines. Il est notamment à relier aux enjeux de changement climatique, mobilité et qualité de vie, mais aussi aux questions de valorisation des ressources, de sensibilisation du public et de réglementation.

## ENJEU N°3

### FAVORISER L'ÉVOLUTION DES MOBILITÉS

#### INTRODUCTION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les déplacements en Martinique sont dominés par les véhicules individuels motorisés et polluants, principalement la voiture. Cette utilisation massive des modes de transports individuels génère des problèmes de saturation du réseau routier martiniquais, avec comme corollaires pollution aérienne et nuisances sonores. Cette situation résulte d'un manque d'efficacité du réseau de transport en commun de l'île qui ne répond pas aux besoins de la population, et d'un manque d'alternatives (vélo, marche à pied, transports maritimes...) parfois difficiles à développer considérant le climat tropical chaud et humide et le relief de l'île. Le caractère insulaire de la Martinique contraint fortement la mobilité : une grande partie du territoire étant marin, les points d'accès terrestres/routiers aux communes centres (Fort-de-France, Schoelcher, le Lamentin) sont limités, entraînant des difficultés de circulation.

Face à l'enjeu de mobilité en Martinique certains documents de planification fixent les orientations de développement souhaitées :

#### ➤ LES SCOT DES TROIS COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS :

- **CACEM** : arrêté en juillet 2015, le SCOT dans son volet 1 « *un cadre urbain à reconsidérer pour retrouver des pratiques de proximité* » met en avant la volonté d'« *un système de transports à repenser, une mobilité à renouveler* » avec comme enjeux une offre de transports en commun à diversifier, la valorisation et le développement des liaisons maritimes et enfin, le développement des modes de mobilité douce.
- **CAESM** : arrêté en novembre 2015, le SCOT fixe des orientations stratégiques visant notamment le « *rééquilibrage de l'armature en équipement, commerces et services* » en s'appuyant sur trois bassins de vie de la CAESM (Sud Atlantique, Caraïbes-Diamant et Sud-Baie du Marin)
- **CAPNM** : approuvé en juin 2013, il fixe trois axes dont le premier est de « *Promouvoir un nouveau modèle de développement* » dans lequel des objectifs en lien avec le transport et la mobilité sont définis : « *améliorer et diversifier le maillage en équipements* », « *développer l'accessibilité interne et externe du territoire* » et « *développer les transports maritimes* ».

#### ➤ LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (PDU) DE LA CACEM :

Entré en application en 2003, il porte un objectif volontariste de réorganisation des modes de transport selon trois axes : « *La politique de la ville et les règles d'urbanisme applicables au territoire de la CACEM* », « *Construire un réseau urbain de transports collectifs performant et coordonné avec l'offre interurbaine* » et « *Améliorer et gérer les performances offertes par le réseau viaire* ». Néanmoins, les impacts perceptibles à l'heure actuelle sont limités.

#### ➤ LE SCHEMA TERRITORIAL DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE LA MARTINIQUE (STIRM) 2017-2037 :

Il a pour vocation d'optimiser et améliorer le réseau routier martiniquais dans une optique d'efficacité. Ainsi, plusieurs objectifs allant dans ce sens sont mis en avant, dont : assurer un meilleur écoulement du trafic et diminuer les temps de parcours sur les axes les plus empruntés de l'île et améliorer l'accessibilité ; proposer une nouvelle hiérarchisation du réseau RN et RD et œuvrer pour une organisation des déplacements sur les infrastructures routières qui concilient

transports publics ; assurer la cohérence entre les démarches d'aménagement du territoire et celle des déplacements ...

## ENJEUX LIÉS A LA MOBILITE

### ▪ **Les véhicules individuels motorisés : premier mode de transport et principale source de consommation d'énergie fossile** (Sources : INSEE, EIE)

La perte d'attractivité résidentielle de la CACEM au profit d'espaces périurbains et la dispersion de l'habitat contribuent à augmenter les déplacements quotidiens domicile-travail ainsi que la distance parcourue. La part des navetteurs sur l'île a ainsi augmenté de 7 points entre 1999 et 2013. Ces trajets pendulaires sont effectués en très grande majorité en véhicules individuels, principalement en voiture, et représentent 83,4% des modes de transports pour se rendre au travail. Le taux de motorisation de la Martinique qui s'élève à 519 véhicules pour 1000 habitants est comparable à la Guadeloupe (505 véhicules pour 1000 habitants) et plus élevé que dans l'Hexagone (486 véhicules pour 1000 habitants). La RN5 est l'axe absorbant la majorité du trafic martiniquais chaque jour. L'étude du trafic routier, réalisée par la CTM et datant de 2016, met en lumière un trafic journalier moyen de 335 567 véhicules par jour en moyenne pour la RN5, avec deux portions fortement fréquentées : entre l'aéroport et l'échangeur de Carrère (76 000 véhicules par jour en moyenne sur l'année) et entre l'échangeur de Carrère et l'échangeur de Ducos (67 721 véhicules par jour). Au-delà de 2 000 véhicules/heure, les files sont saturées et se créent d'importants embouteillages. Il est ainsi courant de voir des situations de forte saturation sur la RN5.

Les véhicules individuels utilisés chaque jour pour faire la navette domicile-travail sont des moyens de déplacement fortement polluants (pollution atmosphérique comme pollution sonore) et représentent 61% des consommations d'énergie fossile de l'île. Le transport est la 2<sup>ème</sup> source d'émissions de CO<sub>2</sub> en Martinique après le secteur de l'énergie avec 832,6 kt émis chaque année, soit 38,4% des émissions totales de CO<sub>2</sub>. La circulation routière est aussi source d'oxyde d'azote (NOx) et de Composés Organiques Volatiles Non-Méthaniques (COVNM), des polluants aériens pouvant avoir des effets nocifs sur la santé humaine (problèmes respiratoires, maux de tête...). La tendance à la hausse de l'évolution des prix du carburant peut avoir des impacts sur le pouvoir d'achat et la dépense commercialisable de certains conducteurs, qui peuvent se retrouver en situation de précarité énergétique.

### ▪ **Une saturation du réseau routier sur toutes les collectivités** (Sources : SCOT CAP Nord, PDU CACEM)

En forme de H, correspondant à la structuration de l'île et à la contrainte du littoral, le réseau routier martiniquais est faiblement maillé. S'ajoute à cela l'utilisation massive de véhicules individuels du fait de l'étalement urbain. Cette combinaison de facteurs crée de fortes concentrations du trafic sur quelques axes. La CACEM, pôle économique de l'île, concentre 68% des flux routiers totaux avec les communes de Fort-de-France et du Lamentin qui concentrent la majorité des emplois martiniquais. La CACEM est donc en situation de forte saturation les jours ouvrables avec des embouteillages systématiques sur toutes les catégories de voies de circulations, plus particulièrement au niveau des entrées d'agglomération et des principaux échangeurs routiers. Cette saturation du réseau routier est accentuée par une inadaptation de ce dernier au trafic de poids lourds qui ne cesse de se développer. Le transport de marchandises, notamment vers Fort-de-France, contribue alors aussi à engorger un peu plus les axes routiers et centres-villes déjà fortement saturés.

En lien, la problématique du stationnement est extrêmement présente dans certains centres-villes, notamment Fort-de-France et le Lamentin, où le nombre de places de stationnement par rapport au nombre de véhicules est largement insuffisant. Ce manque pousse les automobilistes à stationner sur les trottoirs ce qui engendre des problèmes de sécurité pour les piétons et personnes à mobilité réduite en centre-ville.

▪ **Un retard de développement des transports en commun aujourd'hui peu adaptés aux besoins des Martiniquais** (Sources : INSEE, PDU CACEM)

Seulement 8,4% des personnes utilisent les transports en commun en Martinique pour aller travailler contre 15,1% en métropole. Cela s'explique par un réseau de transport en commun peu efficace à l'échelle de l'île et un manque d'adéquation avec les besoins des Martiniquais. Ainsi, alors que l'utilisation du transport en commun est à privilégier pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> son utilisation régresse en Martinique au profit de l'utilisation des voitures particulières.

Le réseau de transport interurbain martiniquais est composé de 17 lignes cumulant une fréquentation quotidienne d'environ 10 000 voyageurs en moyenne autour de 8 gares routières. Néanmoins, la plupart de ces lignes vont vers Fort-de-France/Le Lamentin, il est donc difficile de relier d'autres communes entre elles en utilisant les transports en commun. Certaines communes ont leur propre réseau de transport en commun comme le Gros-Morne, ou forment des accords afin de développer les transports comme dans les localités du sud-ouest (des Trois-îlets au Marin), même si les fréquences et horaires des bus restent parfois aléatoires. Le réseau est donc très hétérogène selon les endroits de l'île. La CACEM est la zone où l'utilisation des transports en commun est la plus accessible, son réseau permet des déplacements entre Fort-de-France et les communes de sa banlieue proche, mais la congestion routière ne facilite pas son efficacité et attractivité. Pour répondre à cette problématique, la CACEM a mis en place un système de transport collectif en site propre (TCSP) avec des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Prévu pour fin 2015, il entre tout juste en service en 2018. Le projet a en effet cristallisé de nombreuses critiques et été bloqué pour des raisons administratives. Bien qu'il constitue un début de réponse aux problématiques de transport, stationnement et engorgement dans le centre de l'île, il ne pourra répondre pleinement à ces problèmes sans la construction de parking relais.

Le réseau public étant peu développé, les taxis collectifs privés (« taxicos ») permettent de couvrir une cinquantaine d'itinéraires au niveau régional. Néanmoins, il n'y a pas d'horaires fixes, ils partent en général une fois pleins, et la desserte de certaines zones manque de fréquence : il n'y a pas de transport le soir, le dimanche ou les jours fériés sur toute l'île. Ils sont efficaces principalement pour les trajets domicile-travail, mais aux heures de pointe il peut y avoir des problèmes de places et tous les taxis collectifs convergent vers Fort-de-France. Ils ne compensent donc pas véritablement le manque de développement des transports en commun.

▪ **Un manque d'alternatives aux déplacements motorisés et transports en commun terrestres**

Le développement du transport maritime, porté par le SAR, est un enjeu pour toutes les collectivités afin de désengorger les routes. Elles peuvent permettre de transporter à la fois des passagers et des marchandises afin de limiter les camions dans les centres-villes. Une ligne maritime de transport de passagers existe d'ores et déjà et permet de traverser la baie de Fort-de-France de la Pointe Simon à la commune des Trois-Îlets. Elle permet de desservir Le Bourg, Pointe-du-Bout, Anse Mitan et Anse à l'Âne. Cette liaison constitue un axe majeur de déplacement à l'écart des axes routiers principaux de l'île. Néanmoins, l'impact de cette offre alternative reste faible sur l'utilisation de la voiture et la saturation des axes routiers en Martinique. Depuis peu, il existe aussi une liaison Fort-de-France –

Case-Pilote. Un projet de nouvelle liaison entre Saint-Pierre et Fort-de-France est évoqué depuis plusieurs années et la CACEM envisage de développer une gare maritime.

Au-delà des transports maritimes, les modes de transport doux pourraient être une alternative écologique aux déplacements motorisés terrestres. Néanmoins, ces derniers sont peu développés. En cause, le climat et le relief qui ne favorisent pas les déplacements actifs, d'autant plus que la construction de places de parking au détriment de la construction de trottoirs dans de nombreux bourgs ou le stationnement de véhicules sur les trottoirs ne favorisent pas les déplacements à pieds. L'absence d'aménagements sécurisés et continus en site propre, le surdimensionnement du réseau routier et la quasi-inexistence d'offres de stationnements pour vélos ne favorisent pas non plus le développement du vélo comme moyen de transport courant.

Le stop reste un moyen de locomotion assez développé en Martinique : plus flexible que le bus et moins couteux, il est assez efficace puisque les quelques axes routiers sont fortement fréquentés. Dans la même veine, le covoiturage en Martinique se développe, notamment pour les trajets domicile-travail puisque l'économie se concentre vers la CACEM, il existe ainsi un site de covoiturage spécifique pour la Martinique.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Relocaliser l'habitat autour d'une urbanisation plus dense afin de limiter les déplacements motorisés**
- **Développer la culture du télétravail** et les moyens techniques associés
- **Développer des modes de transports alternatifs aux véhicules individuels motorisés :**
  - Déployer la mobilité douce sur le territoire : une réflexion est à amorcer sur le développement et l'aménagement d'équipements pour s'adapter au relief et au climat tropical de l'île ;
  - Accroître l'usage du véhicule électrique urbain en équipant les villes et locaux professionnels de prises de recharge afin de promouvoir le développement de ce mode sur l'île ;
  - Développer les transports en commun à l'échelle de l'île afin que les liaisons interurbaines soient plus fréquentes et répondent aux besoins de la population ;
  - Développer le transport maritime afin de désengorger le trafic routier et limiter la pollution aérienne et sonore autour des axes routiers principaux
- **Anticiper l'électrification à venir des modes de déplacements** en développant le réseau électrique afin de permettre la prise en charge de ces nouveaux transports, en réalisant des aménagements urbains pour des bus/tram, ou en développant l'équipement de prises de recharge.
- **Favoriser le développement de l'intermodalité en périphérie des centres** afin de réduire l'usage de la voiture et désengorger les centres-villes.

## SPATIALISATION DES ENJEUX ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI

	<b>CAP NORD</b>	<b>CAESM</b>	<b>CACEM</b>	<b>Martinique</b>
<b>Problématiques repérées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la voiture pour les trajets domicile -travail notamment vers la CACEM</li> <li>- Mauvaises liaisons des TC intercommunales et intra-communales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail notamment vers la CACEM</li> <li>- Mauvaises liaisons des TC intercommunales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de stationnement et conflits empiètement sur les trottoirs</li> <li>- Concentration des flux, car bassin emploi = problématique d'engorgement du centre et des entrées d'agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de structuration et d'efficacité du réseau de TC interurbain</li> <li>- Réseau maritime sous-exploité</li> <li>- Pollution forte générée par les véhicules individuels motorisés</li> <li>- Réseau routier peu ou mal adapté aux camions</li> </ul>
<b>Réponses à apporter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des navettes maritimes pour le transport de personnes principalement, et des marchandises dans un second temps</li> <li>- Adapter les TC au plus proche des besoins de la population de CAP Nord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des navettes maritimes pour le transport de personnes</li> <li>- Adapter les TC au plus proche des besoins de la population de la CAESM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'intermodalité</li> <li>- Piétonniser et revaloriser les espaces publics dans certains secteurs stratégiques des centres-villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les véhicules électriques (voitures, tram/bus ...)</li> <li>- Développer la culture du télétravail</li> <li>- Créer un réseau de transport maritime coordonné à l'échelle de l'île (marchandises et personnes)</li> <li>- Créer des aménagements favorables aux nouveaux modes de déplacements électriques (vélo, voiturettes, trottinettes ...)</li> </ul>

## LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX

- Changement climatique
- Aménagement/ménagement du territoire
- Qualité de vie
- Sensibilisation
- Réglementation

## ENJEU N°4

### **AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**

#### **INTRODUCTION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RÉFÉRENCE**

La qualité de vie, y compris concernant les questions sanitaires et sociales, peut être affectée par des problématiques environnementales mal maîtrisées (assainissement, précarité énergétique, pollutions, exposition aux risques...) qui influent sur la santé, les relations sociales, le mode de vie...

La Martinique s'est d'ores-et déjà engagée dans certains domaines qui influent sur la qualité de vie, comme l'amélioration de la qualité de l'air, la meilleure gestion des déchets, la maîtrise de la consommation d'énergie, l'amélioration des transports, la réduction des pesticides...

#### ▪ **Déchets**

Les déchets peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des habitants, notamment quand ceux-ci sont mal gérés ou rejetés en milieux naturels. Des objectifs sont fixés au niveau national et régional afin de mieux les maîtriser :

Objectifs fixés	État actuel de la Martinique
<p><u>France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de 30% des DMA par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 et de 50% en 2035</li> <li>- Stabilisation, au minimum des déchets des activités économiques d'ici 2020</li> <li>- Valorisation de 70% des déchets du BTP en 2020</li> <li>- Recyclage de 60% des déchets non dangereux en 2025</li> </ul>	<p>En ce qui concerne les DMA, ils se stabilisent, mais ne régressent pas, ce qui n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif national.</p> <p>Néanmoins, le traitement des déchets recyclables va dans le sens voulu, avec une augmentation des tonnages collectés depuis 2009. En 2015, 19% des DMA sont valorisés (déchets recyclables : verre, emballages, carton...), cependant loin derrière le niveau de valorisation de la France dans son ensemble (42%) ; des efforts continus doivent être fournis.</p>
<p><u>Martinique :</u> (par rapport à 2012)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la production individuelle d'OMA de 10% d'ici 2020</li> <li>- Amélioration des performances de valorisation des déchets recyclables de 36% d'ici 2027</li> <li>- Réduction de 51% de la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2027</li> </ul>	

#### ▪ **Qualité de l'air**

Au niveau national des objectifs de réduction des émissions des polluants aériens par rapport à 2005 ont été fixés à l'horizon 2020 et 2030 :

	À l'horizon 2020	À l'horizon 2030
SO2	-55%	-77%
NOx	-50%	-69%
COVNM	-43%	-52%
NH3	-4%	-13%
PM2,5	-27%	-57%

La Martinique doit donc faire son possible afin de réduire les émissions de ces polluants d'origine anthropique, qui ont des effets environnementaux et sanitaires importants, d'autant que d'autres sources de pollutions atmosphériques, cette fois naturelles, sont difficilement maîtrisables. C'est notamment le cas de l'hydrogène sulfuré émis par les sargasses ou des brumes des sables venant d'Afrique par épisodes.

Au-delà de la qualité de l'air extérieur, la qualité de l'air intérieur reste trop peu connue et pas assez suivie, notamment en lien avec l'humidité ambiante qui peut créer des airs viciés. Même si les habitations sont globalement très aérées, la qualité de l'air intérieur reste à prendre en compte, surtout dans les logements collectifs en centre-bourgs.

#### ▪ **Consommation et efficacité énergétique**

Les objectifs sont fixés à différentes échelles : européenne, nationale et martiniquaise. Ceux-ci sont à relier aux questions de précarité énergétique et de changement climatique qui pourraient avoir des impacts multiples sur l'île. Les objectifs fixés actuellement ne sont pas atteints par la Martinique, notamment par manque d'isolation des logements et manque de sensibilisation de la population.

<b>Objectifs fixés</b>	<b>État actuel de la Martinique</b>
<p><u>Union européenne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020</li> </ul> <p><u>France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation énergétique de 50% en 2050 par rapport à 2012, avec un objectif intermédiaire de -20% en 2030</li> <li>- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012</li> <li>- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à échéance 2050 ;</li> <li>- Lutter contre la précarité énergétique</li> </ul> <p><u>Martinique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30% d'économie d'électricité entre 2016 et 2020 (PTME)</li> </ul>	<p>La Martinique est loin d'atteindre ces objectifs : la consommation d'énergie a augmenté de 12.8% entre 2012 et 2015.</p> <p>Concernant la seule consommation d'électricité, la tendance est légèrement plus favorable avec une légère baisse de 2.3% entre 2010 et 2015.</p>

#### ▪ **Transports**

Des orientations au niveau de la Collectivité Territoriale de Martinique et des trois agglomérations ont été établies : développement des transports en commun, développement de la mobilité active,

désengorgement du centre-ville de Fort-de-France et de la zone du Lamentin ou encore développement du trafic maritime.

## ENJEUX POUR LA QUALITE DE VIE

### ▪ Des sources multiples de pollution des milieux naturels

Les pollutions peuvent concerner les effluents d'assainissement, les pesticides et produits chimiques utilisés dans l'agriculture ou encore les polluants atmosphériques tels que les PM10 ou les brumes des sables.

Seulement environ 40% de la population martiniquaise est raccordée à un réseau d'assainissement collectif. Le reste de la population utilise soit des systèmes autonomes souvent défectueux, soit rejette directement les eaux usées sans traitement dans le milieu naturel (*source : DEAL Martinique*). Le réseau collectif peut aussi être source de pollution : certaines stations d'épuration manquent de performance et le réseau de canalisations d'assainissement en Martinique est vétuste, entraînant parfois des fuites. La majorité des eaux usées (traitées ou non) est rejetée en rivière impliquant par la suite de prendre en considération le lien terre/mer. Les rejets d'assainissement posent donc des questions de pollution des milieux, mais aussi des problèmes sanitaires avec des possibilités accrues de maladies hydriques (choléra, diarrhées, intoxication/infections...) (*UNICEF*).

La contamination des cours d'eau par les pesticides est quasiment généralisée en Martinique ; seuls les pitons du Carbet, la montagne Pelée et une partie de la côte Caraïbe sont épargnés (Novembre 2017 - ODE- bilan de la qualité des milieux aquatiques). Pour exemple, le chlordécone, fortement utilisé en Martinique entre 1972 et 1993 (interdit depuis) pour lutter contre le charançon du bananier, est soupçonné d'être cancérigène et est présent avec de fortes concentrations (pouvant dépasser 10mg/kg) dans le sol martiniquais, mais aussi les rivières, principalement dans le nord de l'île. Aujourd'hui, d'autres substances sont mises en avant, comme l'asulox, désherbant utilisé dans les champs de cannes à sucre pour éviter les mauvaises herbes. Il se retrouve aussi dans les milieux aquatiques et est soupçonné d'avoir des impacts néfastes sur la santé.

Enfin, les polluants aériens tels que les PM10 (émis par l'activité humaine), l'hydrogène sulfuré émis par les sargasses en putréfaction ou encore les particules des brumes des sables venant d'Afrique affectent aussi la qualité de vie des Martiniquais (irritations respiratoires, irritations des yeux...), mais également leur santé (asthme, risque de cancer...).

### ▪ De nombreux dépôts sauvages de déchets sur le territoire martiniquais

L'étalement urbain en Martinique fait que certaines habitations se trouvent loin des points d'apport de déchets recyclables (verre ou emballage métal, carton et plastique) ou de déchèteries. Le système de collecte peut ainsi se trouver inadéquat sur certains secteurs. Ce constat, combiné à une incivilité et un manque de sensibilisation d'une partie de la population est propice aux dépôts sauvages de déchets en milieu naturel (auxquels se rajoutent les VHU, véhicules hors d'usage). Ces dépôts participent à la pollution des sols martiniquais, impactant la ressource en eau, les cultures agricoles, la biodiversité, les paysages. Ils peuvent être source de problèmes sanitaires (stagnation d'eau propice au développement des moustiques qui pourrait être renforcé par les hausses de températures et pluviométrie dues au changement climatique, prolifération de rats porteurs de maladies...). Ces incivilités peuvent donc avoir des conséquences sanitaires et environnementales fortes impactant la qualité de vie.

▪ **La qualité du bâti : source potentielle de précarité énergétique et de pollution de l'air**

Majoritairement construits entre 1946 et 2005, les logements sont fortement énergivores (usage intensif de la climatisation). Les ménages y consacrent une part croissante de leurs revenus, jusqu'à générer des situations de précarité énergétique.

Dans certains centres-bourgs peu attractifs, les bâtiments peuvent être dégradés et insalubres (humidité prononcée, amiante...), nuisant aux conditions de vie des habitants et pouvant être source de problème de santé.

Le bâti représente aussi un enjeu de bonne qualité de vie en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur. Alors qu'en moyenne une personne passe 80% de son temps dans un environnement clos (*Madininair*), la connaissance globale et sensibilisation des populations quant à cette problématique reste insuffisante. La pollution intérieure peut avoir des effets avérés sur la santé et le bien-être, de la simple gêne (irritation des yeux ou de la peau, gêne olfactive, somnolence...) à l'apparition de certaines pathologies (asthme, allergies respiratoires, cancer, intoxication ...) (*ANSES*). La qualité de l'air représente donc un enjeu de santé publique majeur.

▪ **Les effets du changement climatique**

Certains impacts climatiques se font d'ores et déjà ressentir en Martinique, par exemple l'augmentation de l'intensité et du nombre de cyclones et tempêtes tropicales. D'autres impacts devraient s'ajouter à terme : augmentation de la pluviométrie durant la période des pluies, périodes sèches plus marquées, raréfaction de la ressource en eau ou encore augmentation de certains risques naturels (cf. fiche Changement climatique). Le changement climatique pourrait aussi avoir des effets sur le développement de maladies vectorielles à cause de l'augmentation des températures, propice à la prolifération des moustiques. Les impacts climatiques ne touchent pas le territoire de manière égale, il est donc important de prendre en compte la problématique d'« égalité des territoires » face aux évolutions climatiques afin d'apporter des réponses locales les plus adéquates possible.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

▪ **Revaloriser la qualité du bâti :**

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments / rénovation énergétique afin de réduire les risques de précarité énergétique ;
- Sensibiliser la population aux problématiques de qualité de l'air intérieur notamment liées à l'humidité pouvant générer un air vicié néfaste pour la santé.

▪ **Repenser l'urbanisation de la Martinique :**

- Densifier l'urbanisation afin de limiter les déplacements en voiture et les émissions de polluants nocifs pour la santé, tout en privilégiant un cadre de vie « aéré » en conservant une qualité paysagère en milieu urbain (espaces verts, points d'eau ...) ;
- Développer les transports en commun et transports doux (cf. fiche « Mobilité ») ;
- Adapter l'urbanisme aux évolutions liées au changement climatique (cf. fiches « Changement climatique ») ;
- Revaloriser et requalifier les centres-bourgs

- **Limiter les émissions et rejets de polluants liés à l'activité humaine**
  - Faire évoluer certaines pratiques agricoles afin de limiter les rejets de polluants dans les rivières et sols, provenant majoritairement de l'utilisation de produits phytosanitaires dont certains peuvent avoir des effets indésirables sur la santé humaine et la qualité de la faune et de la flore. D'autant que les rivières les plus polluées par les pesticides se trouvent dans le nord de l'île, d'où provient la majorité de l'eau potable captée (ODE<sup>5</sup>). Cette orientation est à mettre en lien avec l'objectif de division par deux de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture à l'horizon 2025 fixé par le plan EcoPhyto 2 en 2015.
  - Prendre en compte les effets des pesticides sur la population et les milieux naturels : continuer à protéger et informer la population des impacts de l'usage passé du Chlordécone, appliquer un principe de précaution face aux doutes liés à l'asulox ...
  - Améliorer fortement l'assainissement autonome ;
  - Préconiser le raccordement au réseau d'assainissement existant ou futur pour tout projet d'urbanisation ;
  - Généraliser le réseau de traitement des eaux usées et en améliorer la qualité (qualité de traitement, réseau modernisé...)
  - Renforcer la collecte et le traitement des déchets y compris VHU et finir de résorber les anciennes décharges ;
  - Lutter contre les incivilités et dépôts sauvages ;
  - Améliorer la qualité de l'air extérieur notamment au niveau de la CACEM et de la baie de Fort-de-France, et améliorer également la qualité de l'air intérieur.
  
- **Préserver les espaces naturels et agricoles afin de conserver les paysages en milieux naturels et ruraux :**
  - Mettre en place des zones de protection des espaces naturels et agricoles, notamment sur les zones sous forte pression (ex : communes du centre de l'île) ;
  - Lutter contre les incivilités (VHU, dépôts sauvages de déchets...)
  - Soutenir la filière agricole afin de lutter contre les friches agricoles.
  
- **Prendre en compte les questions relatives à la santé dans les politiques publiques :**
  - Lutter contre certaines espèces, principalement les moustiques, mais aussi de manière plus marginale et localisée, les sargasses (rejets toxiques lors de la décomposition) ;
  - Limiter la prolifération des chiens et chats errants (qui peuvent être porteurs de maladies).
  
- **Mettre en œuvre des actions de résilience face aux effets du changement climatique** (cf. fiche « Changement climatique »)
  - Faire respecter la réglementation relative à la gestion et prévention des risques afin de limiter les conséquences de possibles futurs impacts (cf. fiche « Réglementation ») ;
  - Prendre en compte la question de la ressource en eau potable à moyen et long terme dans les usages et aménagements ;
  - Mettre en place un dispositif de coordination entre les trois agglomérations et la Collectivité Territoriale de Martinique afin de gérer de manière globale les impacts probables du changement climatique.

<sup>5</sup> « Les produits phytosanitaires dans les cours d'eau de Martinique – années 2014-2015 », Observatoire de l'Eau Martinique, 2017

## SPATIALISATION DES ENJEUX ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI

	<b>CAP Nord</b>	<b>Espace Sud</b>	<b>CACEM</b>	<b>Martinique</b>
<b>Problématiques repérées</b>	-Forte présence de chlordécone -Peu de masses d'eau de bonne qualité	-Pesticides	-Pollution aux PM10 - Congestion : usage massif de la voiture	-Brumes des sables - Inadaptation et dégradation du bâti -Effets du changement climatique -Prolifération des moustiques - Insuffisance du traitement des eaux usées -Dévitalisation des centres-bourgs
<b>Réponses à apporter</b>	- Réfléchir avec la filière agricole sur des alternatives aux pesticides, et à la conversion aux cultures biologiques	- Réfléchir avec la filière agricole sur des alternatives aux pesticides et à la conversion aux cultures biologiques (la DAAF est engagée dans l'accompagnement à la conversion, elle a mis en place un programme « Ambition Bio 2017 » en 2013 par exemple) ... -Prospecter de nouvelles sources de captage d'eau de qualité au plus proche de la demande	-Limiter l'usage du véhicule individuel -Développer le réseau de transport en commun et mobilité douce -Densifier les centres-villes	- Limiter l'étalement urbain --Améliorer et généraliser le réseau de traitement des eaux usées -Rénover les bâtiments sur le plan énergétique - Requalifier les centres-bourgs -Améliorer le dispositif de gestion des déchets et la sensibilisation de la population

## LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX

- Changement climatique
- Mobilité
- Aménager/ménager le territoire
- Sensibilisation
- Ressources et autonomie

## **ENJEU N°5**

# **RENFORCER LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS**

### **INTRODUCTION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

La Martinique est classée parmi les 35 « hotspots » mondiaux de biodiversité. On trouve ainsi de nombreuses espèces faunistiques et floristiques protégées : récifs coralliens, 5 tortues marines, toutes les espèces de cétacés, 8 espèces de chiroptères, 65 espèces d'oiseaux sédentaires nicheurs, 42 espèces floristiques... Pour autant, une tendance à l'appauvrissement de cette biodiversité est constatée depuis plusieurs années. Sont en cause, sans aucune hiérarchisation, l'urbanisation diffuse, le trafic et les infrastructures routières, la prolifération d'espèces invasives, le tourisme sur certains de ses aspects ou encore la pollution des sols et de l'eau... Toutefois, l'île compte de nombreuses zones de protection : deux réserves naturelles, le Parc Naturel Marin, le Parc Naturel Régional de Martinique, des réserves biologiques intégrales et dirigées, un site Ramsar (étang des Salines) ou encore le sanctuaire marin AGOA qui constitue une aire protégée SPAW.

Pour compléter ces dispositifs, de nombreuses structures participent à améliorer la connaissance et la préservation des espaces naturels et de la biodiversité en Martinique :

#### ▪ **Le Parc Naturel Régional de Martinique :**

Le PNRM, par sa charte (2012-2024), a pour vocation de « préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique ». Cela passe par deux orientations : « Poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et le partenariat avec les autres acteurs dans le but de préserver l'ensemble des milieux naturels à enjeux de la Martinique » et « Valoriser l'identité paysagère de la Martinique ». Le PNRM qui couvre 2/3 du territoire martiniquais est donc une structure impliquée dans la préservation des espaces naturels et l'accompagnement de projets, notamment en matière d'urbanisme.

#### ▪ **Le Conservatoire du Littoral :**

Créé en 1975, le Conservatoire du Littoral est un établissement public dont le but est de protéger les espaces naturels et les paysages sur les rivages maritimes et lacustres, via une politique foncière qui permet d'acheter des terrains par la suite préservés de toute urbanisation. En Martinique, le Conservatoire du Littoral gère 33 sites permettant la protection de 33 000 ha de zone littorale, dont 1 250 ha de mangrove.

#### ▪ **Le Conservatoire Botanique de Martinique :**

La flore de Martinique reste encore insuffisamment connue. Le Conservatoire Botanique créé en octobre 2010 a vocation à améliorer la connaissance de la flore sur le territoire insulaire. Il permet un recensement approfondi et un suivi des espèces floristiques de l'île facilitant ainsi leur préservation. Dans cette optique, le Conservatoire a délimité des espaces botaniques remarquables qui couvrent environ 320 km<sup>2</sup>, soit 29% de l'île.

#### ▪ **Les associations de protection de la nature :**

Quelques associations, de taille plutôt modeste, sont engagées pour la préservation de la biodiversité sur l'île. Leurs activités concernent aussi bien des études via l'aide à l'acquisition de connaissances (le conservatoire Botanique, Le Carouge, Martinique Entomologie, l'Association Ornithologique de la

Martinique,...) que des actions d'éducation à l'environnement (Carbet des Sciences, SEPANMAR ...), ...

D'autres organismes contribuent à préserver les espaces naturels et la biodiversité sur l'île comme l'ONF ou encore l'Agence Française pour la Biodiversité qui gère directement l'aire protégée AGOA.

### OBJECTIFS REFERENCES

Au niveau national, des lois orientent les objectifs en matière de protection et préservation des milieux naturels. C'est notamment le cas de la loi **Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement** qui introduit la Trame Verte et Bleue (TVB) dans le code de l'environnement. La TVB est un outil réglementaire en faveur de la biodiversité, elle permet la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques (terrestres et aquatiques), indispensables aux déplacements et développements de la faune et la flore.

**La Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020** est aussi un engagement pris au niveau national pour la protection des milieux. Le SNB fixe 20 objectifs (reprenant et adaptant les objectifs d'Aichi) pour préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité et en assurer un usage durable et équitable.

**La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016** inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue.

### ENJEUX RELATIFS A LA BIODIVERSITE EN MARTINIQUE

- **Un étalement avéré de l'urbanisme source de fragilisation des espaces naturels**

Les espaces artificialisés représentent 13% de la surface de l'île. L'artificialisation des sols est en augmentation significative (+ 5,9% entre 2006 et 2012), supérieure à celle de la Guadeloupe ou de la Métropole, tandis que dans le même temps les espaces naturels régressent (-93 ha). Cela soulève alors des questions en termes d'utilisation des sols et de potentiels conflits d'usage entre urbanisation et agriculture, mais aussi entre urbanisation et espaces naturels. L'urbanisation diffuse et mal contrôlée en Martinique, du fait notamment de nombreuses habitations illégales/sans titre, participe à appauvrir et fragmenter les milieux naturels.

Le développement non maîtrisé de l'urbanisation contribue fortement à la fragmentation des continuités écologiques. Or pour que les milieux naturels soient fonctionnels, il est crucial qu'ils soient connectés entre eux afin de faciliter la capacité de déplacement des espèces, nécessaire à l'accomplissement de leur cycle de vie.

- **L'interface terre-mer, indispensable au bon fonctionnement des milieux et de la biodiversité, sous-tension**

L'interface terre/mer joue un rôle majeur avec des fonctionnalités écologiques et hydrologiques cruciales pour le bon fonctionnement des écosystèmes martiniquais. Les eaux terrestres polluées, rejetées au final dans l'océan, impactent en effet les eaux de transition et les eaux côtières, dégradant à la fois la biodiversité terrestre et marine.

Préserver et surveiller l'interface terre/mer est donc un enjeu majeur pour la protection de la biodiversité, d'autant plus que c'est à ce niveau qu'est présente la mangrove, espace naturel fortement menacé dans le monde entier. Couvrant 1 850 ha en Martinique, la mangrove est une « forêt » entre terre et mer qui abrite une biodiversité spécifique et qui revêt des fonctionnalités écologiques indispensables. Son rôle de filtration et de retenue des polluants organiques (azotés, phosphorés...), provenant en partie des eaux terrestres, contribue à « dépolluer » les eaux qu'elle borde et à assurer une meilleure transparence, essentielle pour le développement de certaines espèces marines, notamment des récifs coralliens. La mangrove contribue aussi à dépolluer l'atmosphère puisqu'elle est considérée comme un important puits à carbone grâce à sa forte capacité d'absorption du CO<sup>2</sup>. Enfin, elle joue un rôle essentiel pour la protection du littoral contre l'érosion ou comme rempart aux aléas climatiques (une mangrove adulte non dégradée atténue de près de 20% l'énergie des vagues et des vents sur la côte). La mangrove est donc un exemple de l'importance de la zone d'interface entre milieux maritimes et terrestres, qu'il faut absolument préserver.

▪ **Des sources multiples de pollution des milieux naturels**

Ces pollutions peuvent être issues des effluents d'assainissement, des pesticides et produits chimiques utilisés dans l'agriculture ou encore des polluants issus de substances médicamenteuses. Seuls environ 40% de la population martiniquaise est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, le reste utilisant soit des systèmes autonomes souvent défaillants, soit rejetant directement les eaux usées sans traitement dans le milieu naturel (*source : DEAL Martinique*). Le réseau collectif peut aussi être source de pollution : certaines stations d'épurations rejettent des effluents non conformes tandis que le réseau de canalisations d'assainissement est très vétuste, entraînant des pertes en ligne. La majorité des eaux usées (traitées ou non) est rejetée en rivière polluant ainsi les eaux de surfaces, mais aussi par infiltration, les sols et eaux souterraines. Ceci génère un impact fort pour les espèces aquatiques, mais aussi pour celles se nourrissant de ces espèces ou s'abreuvant de ces eaux. Ces eaux de rivière polluées sont rejetées dans l'océan impliquant alors une pollution des eaux côtières et impactant le développement de la biodiversité s'y trouvant.

La pollution marine est aussi générée par l'émission de déchets plastiques, de carburant du fait l'utilisation de petits bateaux de plaisance, de substances diverses venant de terre... Ces rejets peuvent impacter les espèces terrestres comme marines, et contribuent à appauvrir la biodiversité martiniquaise (impactant les récifs coralliens, tortues, mangroves ou encore oiseaux se nourrissant de poissons contaminés...).

▪ **De nombreux dépôts sauvages de déchets sur le territoire martiniquais**

Les dépôts sauvages de déchets, auxquels se rajoutent les VHU (véhicules hors d'usage) abandonnés en milieu naturels participent à polluer les sols martiniquais, impactant la ressource en eau, les cultures, la biodiversité... Ces incivilités peuvent donc avoir non seulement des conséquences paysagères, mais aussi des impacts sur la faune et la flore martiniquaise.

▪ **Le développement d'espèces invasives menaçant la biodiversité indigène**

Après la destruction des milieux naturels, les espèces exogènes envahissantes sont la seconde cause de perte de biodiversité indigène. Selon le Conservatoire Botanique de Martinique, les îles tropicales sont particulièrement vulnérables aux dangers qu'elles représentent : la diversité des conditions de vie de ces îles est propice à de nombreuses formes biologiques. Les espaces naturels sont uniques et exigus et les catastrophes naturelles frappent plus régulièrement les îles tropicales favorisant les disséminations d'espèces exotiques et aggravant les dégradations des milieux naturels déjà perturbés. Les espèces exogènes introduites naturellement, ou par l'Homme, peuvent entrer en

compétition avec les autres espèces déjà présentes sur l'île en termes d'accès aux ressources pour répondre à leurs besoins vitaux, et peuvent aussi devenir des prédateurs d'espèces indigènes et endémiques. Il en est ainsi du poisson-lion, carnivore vorace ayant peu de prédateurs et se développant donc rapidement, de l'*Halophila stipulacea*, espèce de phanérogame qui menace certaines espèces de la côte ouest-martiniquaise par son extension rapide ou encore du tulipier du Gabon (*Spathodea campunolata*) qui a une grande amplitude et une grande tolérance écologique et donc un fort potentiel envahissant (il est déjà devenu une « peste végétale » dans l'île voisine de Porto Rico).

▪ **Une sensibilisation insuffisante de la population concernant les milieux naturels et la biodiversité**

Outre les espaces sensibles, la biodiversité ordinaire est assez largement négligée par méconnaissance. Or, avec un espace de plus en plus occupé par l'Homme, que ce soit pour l'habitat, les équipements ou les loisirs, ces éléments naturels sont soumis à une pression croissante. L'ensemble des écosystèmes en est impacté et les continuités écologiques nécessaires à la régénération de la faune et de la flore (reproduction, alimentation, brassage génétique...), sont fortement dégradées. Un effort de sensibilisation doit donc être effectué portant non seulement sur les milieux sensibles, assez largement couverts par le PNRM, mais aussi sur les milieux « banals », notamment périurbains et urbains. La sensibilisation doit permettre aux habitants d'acquérir une meilleure connaissance des milieux de l'île afin de limiter les actions nocives sur la biodiversité (braconnage, rejets polluants dans la nature, destruction d'espèces par ignorance – ex : chauve-souris ...).

▪ **Des pressions issues du tourisme et de la pêche à mieux maîtriser**

L'aménagement d'aménités et d'espaces d'accueil touristiques a des impacts importants sur les milieux naturels martiniquais. Le développement du tourisme aquatique et de plaisance avec la location de petits bateaux, la plongée ou les sorties organisées pour observer des dauphins, tortues... ont des impacts majeurs sur la biodiversité marine de l'île, car souvent insuffisamment encadrées. De la même façon, le tourisme terrestre peut aussi avoir des impacts sur les milieux naturels de l'île. En effet, le comportement des touristes n'est pas toujours bien encadré, des actions de prélèvement ou de manipulation de certaines espèces peuvent être à l'origine d'un appauvrissement de la faune et flore de l'île.

Autre activité importante, la pêche peut contribuer à fragiliser les milieux marins et la biodiversité afférente par non-respect de certaines règles (taille et poids des prises, tonnage de la pêche ...). Certaines pratiques destructrices de l'écosystème marin (pêche au filet raclant les profondeurs, pêche de nuit à la lampe...) participent également à appauvrir les milieux marins autour de l'île.

Or, la diminution voire la destruction de la biodiversité en Martinique nuirait directement à ces secteurs économiques qui en dépendent fortement. La protection et la gestion durable des ressources de l'île sont donc indispensables pour le maintien de ces activités.

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

▪ **Mieux prendre en compte les interactions terre/mer**

- Améliorer l'assainissement, prioritairement non collectif, et le captage des effluents en assainissement collectif afin d'éviter le rejet d'eaux polluées dans l'océan

- Lutter contre l’envasement des écosystèmes dû à l’érosion du bassin versant et contre les phénomènes de turbidité liés aux activités agricoles
  - Préserver les mangroves existantes et favoriser son développement dans les zones propices
  - Prendre en compte les risques littoraux dans l’aménagement et la protection des espaces côtiers
- **Préserver la biodiversité martiniquaise, et plus spécialement les espèces endémiques :**
- **RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES ET CERTAINES ESPECES « PROBLEMATIQUES » :**
    - Approfondir le suivi des espèces envahissantes (ex : poisson-lion) et problématiques (ex : sargasses)
  - **DEVELOPPER UNE EXPLOITATION RAISONNEE DES RESSOURCES (PECHE, AGRICULTURE, TOURISME) :**
    - Mieux encadrer les pratiques touristiques : par exemple, cibler/limiter des secteurs à découvrir et préserver les autres espaces ; mieux encadrer les découvertes sur les sites ciblés.
    - Contrôler les activités de pêche : limiter la surpêche dans les petits fonds côtiers, contrôler la pêche à la lampe de nuit ...
    - Contrôler et adapter les activités agricoles
    - Protéger le milieu en le valorisant (ex : projet de sentier marin au Carbet)
  - **MIEUX MAITRISER ET SANCTIONNER LE BRACONNAGE**
- **Limiter la destruction d’espèces liées à leur méconnaissance (ex : chauve-souris...)**
- Améliorer la connaissance des Martiniquais sur la biodiversité et les milieux de l’île (espèces endémiques, rôle de la mangrove ...)
  - Sensibiliser la population à la protection de l’environnement : évènements, concertation ...
  - S’appuyer sur les associations de protection de la nature pour communiquer envers la population martiniquaise
  - Mieux maîtriser les prélèvements en milieu naturel
- **Encadrer les évènements sportifs et festifs (en milieu terrestre comme marin),**
- Créer une charte « évènement responsable »
  - Sensibiliser les participants et les communes d’accueil
  - Sanctionner les évènements « sauvages » et/ou irrespectueux
- **Renforcer la préservation de tous les milieux naturels martiniquais**
- **MIEUX MAITRISER LES INCIVILITES :**
    - Mieux gérer les déchets des professionnels
    - Sanctionner et suivre les dépôts sauvages de VHU et de déchets
  - **RENFORCER LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES (POLLUTIONS...) :**
    - Mieux maîtriser la plaisance
    - Mieux encadrer les spots de plongée

- Limiter les pollutions aquatiques – pollutions organiques, chimiques, déchets ... (provenant de rejets terrestres dans les rivières et/ou directement maritimes)

- **MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA NATURE ORDINAIRE ET LES MILIEUX ANTHROPISES**
- **RENFORCER LA PRESERVATION DES PAYSAGES (MITAGE, FORMES URBAINES, DECHETS...)**

**SPATIALISATION DES ENJEUX ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI**

	<b>CAP Nord</b>	<b>Espace Sud</b>	<b>CACEM</b>	<b>Martinique</b>
<b>Problématiques repérées</b>	-Mitage agricole et d'espaces naturels	-Mitage agricole et d'espaces naturels -Concentration des infrastructures touristiques/tourisme aquatique	-Rejets polluants en mer (ex : ports ...)	-Insuffisance de l'assainissement - Dépôts sauvages de déchets et VHU -Tourisme aquatique et terrestre insuffisamment encadré -Prolifération d'espèces invasives et problématiques -Mauvaise connaissance de la biodiversité martiniquaise par la population -Urbanisation étalée et mal maîtrisée -Sur-urbanisation côtière -Incivilité, rejets sauvages -Braconnage
<b>Réponses à apporter</b>	- Fermeture de zones naturelles à l'urbanisation et meilleur contrôle du respect de la réglementation en termes d'urbanisme -Création de Zones Agricoles Permanentes (ZAP), de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ...	- Fermeture de zones naturelles à l'urbanisation et meilleur contrôle du respect de la réglementation en termes d'urbanisme -Création de Zones Agricoles Permanentes (ZAP), de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ...		-Améliorer et généraliser le réseau de traitement des eaux usées - Améliorer le système de gestion des déchets et la sensibilisation de la population - Lutter contre l'étalement urbain - Sensibiliser et faire connaître à la population les milieux naturels et la biodiversité de l'île -Mieux encadrer et réglementer les activités touristiques

## **LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX**

L'enjeu de préservation de la biodiversité martiniquaise est fortement relié aux autres enjeux thématiques, notamment les questions d'aménagement, de mobilité et de changement climatique, mais aussi aux enjeux transversaux liés à la réglementation et à la sensibilisation et à la connaissance de la population sur les questions de biodiversité.

## **ENJEU N°6**

### **MIEUX VALORISER LES RESSOURCES DE LA MARTINIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE CROISSANCE VERTE**

#### **INTRODUCTION ET OBJECTIFS GENERAUX DE REFERENCE**

La Martinique est très largement dépendante de l'extérieur et notamment de la métropole en termes de ressources, particulièrement énergétiques. L'île dispose pourtant de ressources intrinsèques en termes d'énergies renouvelables et peut également développer des politiques dans d'autres domaines à la fois favorables à l'environnement et à un développement local créateur d'emplois : valorisation des déchets, écotourisme, circuits courts alimentaires...

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, des objectifs ou orientations sont fixés à moyen et long terme par la loi et traduits par des documents de planification locaux.

- **Maîtrise des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables**

<b>Objectifs fixés</b>	<b>État actuel de la Martinique</b>
<p><u>Union européenne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020</li> </ul> <p><u>France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation énergétique de 50% en 2050 par rapport à 2012, avec un objectif intermédiaire de -20% en 2030</li> <li>- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012</li> <li>- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030</li> <li>- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à échéance 2050 ;</li> <li>- Lutter contre la précarité énergétique</li> </ul> <p><u>Martinique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30% d'économie d'électricité entre 2016 et 2020 (PTME)</li> </ul>	<p>La Martinique est loin d'atteindre les objectifs de réduction de consommation d'énergie : elle augmente de 12.8% entre 2012 et 2015.</p> <p>Quant à la consommation d'électricité, la tendance est légèrement plus favorable avec une légère baisse de 2.3% entre 2010 et 2015</p> <p>En termes d'ENR, l'ambition de la Martinique est loin d'être atteint puisqu'en 2015 les ENR ne représentent que 8,2 ktep dans la consommation énergétique finale, soit 1.53%.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique en 2020 avec un objectif final d'autonomie énergétique 100% énergie renouvelable</li> </ul>	
--	--

#### ▪ Valorisation des déchets

Objectifs fixés	État actuel de la Martinique
<p><u>France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de 30% des DMA par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 et de 50% en 2035</li> <li>- Stabilisation, au minimum, des DAE et déchets du BRP d'ici 2020</li> </ul> <p><u>Martinique :</u> (par rapport à 2012)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la production individuelle d'OMA de 10% d'ici 2020</li> <li>- Réduction de la fraction organique (biodéchets) contenue dans les OMA</li> <li>- Amélioration des performances de valorisation des déchets recyclables de 36% d'ici 2027</li> <li>- Réduction de 51% de la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2027</li> </ul>	<p>En ce qui concerne les DMA, ils se stabilisent, mais ne régressent pas ce qui n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif national.</p> <p>Néanmoins, la valorisation des déchets recyclables va dans le sens voulu, avec une augmentation des tonnages collectés depuis 2009. En 2015, 19% des DMA sont valorisés (déchets recyclables : verre, emballages, carton...), loin derrière le niveau de valorisation de la France (42%). Des efforts continus doivent donc être fournis.</p>

#### ▪ L'agriculture

Le Programme de Développement Rural a pour objectif de renforcer la compétitivité et la valorisation des produits agricoles et forestiers, en faisant face aux problématiques de pressions sur les terres (pression foncière, risques environnementaux, pollutions des sols ...) selon trois axes :

- « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles » : avec comme objectifs la gestion durable des forêts publiques, la dynamisation de la gestion des forêts privées, la prévention des risques, l'installation de jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles ;
- « Amélioration de l'environnement et de l'espace agricole » : mettant en avant une utilisation durable des terres agricoles et forestières (protection de l'environnement et des sols, maintien de la matière organique des sols, gestion de l'eau ...) ;
- « Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale »

De manière générale, le PDRM fixe des mesures pour l'accompagnement des agriculteurs et sylviculteurs, pour la lutte contre les pollutions agricoles et les « ennemis » des cultures, et pour des actions sur les secteurs agricoles et sylvicoles (expérimentation, modernisation...)

- **L'écotourisme**

Les Parcs Naturels Régionaux de France, dont fait partie le Parc Naturel Régional de Martinique qui couvre les deux tiers de l'île, se sont engagés dans la mise en place d'une stratégie commune afin de porter et développer un tourisme durable sur leur territoire. L'écotourisme ou le « slow » tourisme est donc une orientation poussée par le PNR de Martinique. Il intervient ainsi sur « la diversification des produits de l'offre touristique en matière de tourisme vert, d'écotourisme et d'agritourisme ». Cette nouvelle manière de faire et promouvoir le tourisme peut permettre de valoriser autrement les ressources et atouts du territoire en limitant les impacts négatifs.

## ENJEUX POUR VALORISATION DES RESSOURCES

- **Une consommation énergétique élevée et fortement carbonée dépendant de l'importation d'énergie**

Les Martiniquais consomment de plus en plus d'énergie avec une consommation énergétique par habitant qui a augmenté, en lien avec un mode de vie plus énergivore (climatisation, usage de la voiture, multiplication des appareils électroménagers...). Or, la production énergétique de l'île est fortement carbonée du fait d'une production thermique basée sur les énergies fossiles. De plus, la Martinique reste très dépendante des importations fossiles pour sa production d'énergie : 92% de la production énergétique locale est issue de ressources fossiles importées. Ainsi, bien que la production d'énergie renouvelable ait augmenté depuis 2008 (+590% entre 2008 et 2015), elle reste beaucoup trop faible pour répondre aux besoins énergétiques du territoire et pallier l'utilisation d'énergie fossile. Mettre en œuvre une véritable politique de transition énergétique pour valoriser les ressources énergétiques renouvelables de l'île, diminuer les consommations d'énergie et réduire sa dépendance extérieure sont donc des enjeux forts dans une perspective de croissance durable.

- **Une production de déchets élevée et peu valorisée**

La collecte de déchets ménagers en Martinique est assurée par les 3 EPCI qui gèrent le ramassage des bacs individuels et des bacs de tri collectifs ainsi que les 11 déchèteries de l'île qui acceptent les déchets électroniques, emballages divers, déchets dangereux, déchets en verre et encombrants. Toutefois, malgré les bacs de tri collectifs et les déchèteries, le taux de recyclage moyen reste faible en comparaison d'autres DOM : 5% pour la Martinique contre 11% pour les DOM-COM et 21% pour la France dans son ensemble. Ainsi, les déchets produits sont principalement stockés ou incinérés et sont peu valorisés.

D'une façon générale, malgré les efforts de valorisation, les volumes sont trop faibles pour rendre rentables les filières de recyclage et intéresser un opérateur privé local. Une réflexion à l'échelle plus large des Caraïbes pourrait alors être adaptée afin de mieux gérer et valoriser les déchets des îles de la région.

Au niveau local, la création de ressourceries portées par des entreprises du secteur de l'économie sociale (meubles, vêtements, objets électroniques et électroménagers, objets divers) est envisagée par les EPCI.

Parmi ces déchets les véhicules hors d'usage constituent une problématique spécifique. Sous la pression des pouvoirs publics, la filière de récupération des VHU se met timidement en place : une partie est traitée sur l'île par 4 casseurs agréés et les concessionnaires commencent à s'engager à reprendre les nouveaux véhicules mis sur le marché quand ils seront hors d'usage.

La valorisation des déchets organiques par leur méthanisation est engagée par le Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets (SMTDVD), mais nécessite une meilleure coordination entre le syndicat et les 3 EPCI en charge de la collecte et entre les acteurs de la filière déchets et ceux de la filière énergie.

Notons qu'il ne s'agit pas forcément de créer des filières de recyclage-valorisation rentables, les faibles volumes en valeur absolue et le contexte insulaire ne permettant pas cela, mais plutôt de réduire les coûts, les impacts et de favoriser la création d'emplois locaux. Ainsi les coûts relatifs au traitement des emballages recyclables pourraient porter sur des filières locales plutôt que sur « l'exportation » vers la métropole.

- **Des espaces agricoles importants, mais une SAU en baisse et une production principalement vouée à l'exportation**

Les espaces agricoles occupent 41% du territoire Martiniquais et sont souvent interrompus par des espaces naturels étendus. Ils se concentrent principalement dans le nord-est et le sud de l'île. Il existe quatre grandes cultures en Martinique : légumières, de bananes, d'ananas et de cannes à sucre. On observe actuellement des reconversions des sols agricoles de la production de bananes vers celle de canne à sucre. La majorité des productions agricoles de l'île sont destinées à l'exportation, les circuits courts sont peu développés (principalement dans l'agriculture biologique). L'agriculture martiniquaise est donc une ressource qu'il peut être opportun de mettre en avant sur le territoire afin de développer l'économie agricole dans une perspective de croissance locale et verte (circuits courts, développement de l'agriculture biologique...). Néanmoins, la SAU diminue depuis 20 ans ce qui pourrait réduire le potentiel de développement de l'agriculture « verte ». La préservation des espaces agricoles est donc un enjeu d'avenir pour ce secteur.

- **Le tourisme, secteur économique majeur, face au défi de l'appropriation du développement durable**

Le tourisme est un secteur économique majeur en Martinique. En 2016, la fréquentation touristique de l'île a augmenté de 9,3% par rapport à 2015. Le nombre de touristes n'avait pas atteint ce niveau depuis 2000. Le secteur touristique en Martinique se porte donc plutôt bien avec des dépenses directes des visiteurs en augmentation. (Observatoire du tourisme de la Martinique). Toutefois, la Martinique est soumise à une forte concurrence pour le tourisme dans la région caraïbienne : Guadeloupe, République Dominicaine, Dominique, Barbade, Sainte-Lucie... Dans cette perspective l'écotourisme est un enjeu majeur pour mettre en avant les ressources de l'île de manière à se différencier des autres destinations touristiques de la région dans un objectif de croissance économique durable. Il s'agirait à la fois de mieux maîtriser les impacts du tourisme (dégradation due à la sur-fréquentation de certains sites, déchets, consommation des ressources...), d'utiliser le tourisme comme vecteur de préservation (en protégeant/aménageant mieux les espaces ouverts au public) et de valoriser la Martinique dans tout son potentiel (nature, biodiversité, paysages intérieurs, secteurs agricoles ; randonnée, sports de pleine nature, découverte de l'environnement...) et pas seulement sur son image « plage caribéenne ».

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Viser l'autonomie énergétique de la Martinique :**
  - Déployer des énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation ...) variées pour assurer un mix énergétique pouvant répondre aux besoins énergétiques ;
  - Améliorer le stockage d'énergie pour mieux pallier à l'intermittence des productions d'énergies renouvelables ;
  - Réduire les consommations énergétiques de la population (forme d'urbanisation, modes de constructions/réhabilitation et repenser la mobilité ...) ;
  - Stabiliser le réseau électrique ;
  - Réduire la précarité énergétique ;
  - Continuer la prospective et la recherche de solutions énergétiques alternatives/nouvelle (ex : projets de géothermie – le Lamentin ou la Dominique – et projet NEMO d'énergie en mer – actuellement suspendu...)
  
- **Stabiliser et compléter les filières locales de valorisation des déchets grâce à des pratiques innovantes :**
  - Améliorer le tri des déchets ;
  - Structurer une filière de valorisation des déchets de l'ameublement (DEA) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEE) ;
  - Améliorer la gestion et le traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
  - Développer la valorisation énergétique des biodéchets, contribuant à la fois à structurer une filière économique et à produire de l'énergie verte
  
- **Développer les filières en faveur de la croissance verte et la création d'emploi**
  - Développer l'agriculture bio, les circuits courts, la consommation locale ;
  - Développer l'écotourisme (à l'exemple des sentiers sous-marins déjà créés) ;
  - Déployer les filières de valorisation des déchets ;
  - Développer les activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS)
  
- **Promouvoir des pratiques et des modes de consommation économes et responsables : développer et structurer l'économie circulaire sur l'île**

## SPATIALISATION DES ENJEUX/ORIENTATIONS ET NIVEAU DE PRIORITE PAR EPCI

Les problématiques concernent de façon égale l'ensemble de l'île.

### LIEN AVEC LES AUTRES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Changement climatique
- Qualité de vie
- Milieux naturels
- Sensibilisation
- Mobilité